

Les femmes à la croisée des oppressions en contexte de violence conjugale

Obstacles et pistes
d'amélioration dans
l'accès et l'utilisation
des services en
Mauricie et dans
les communautés
Atikamekw

**VISAGES
multiples**



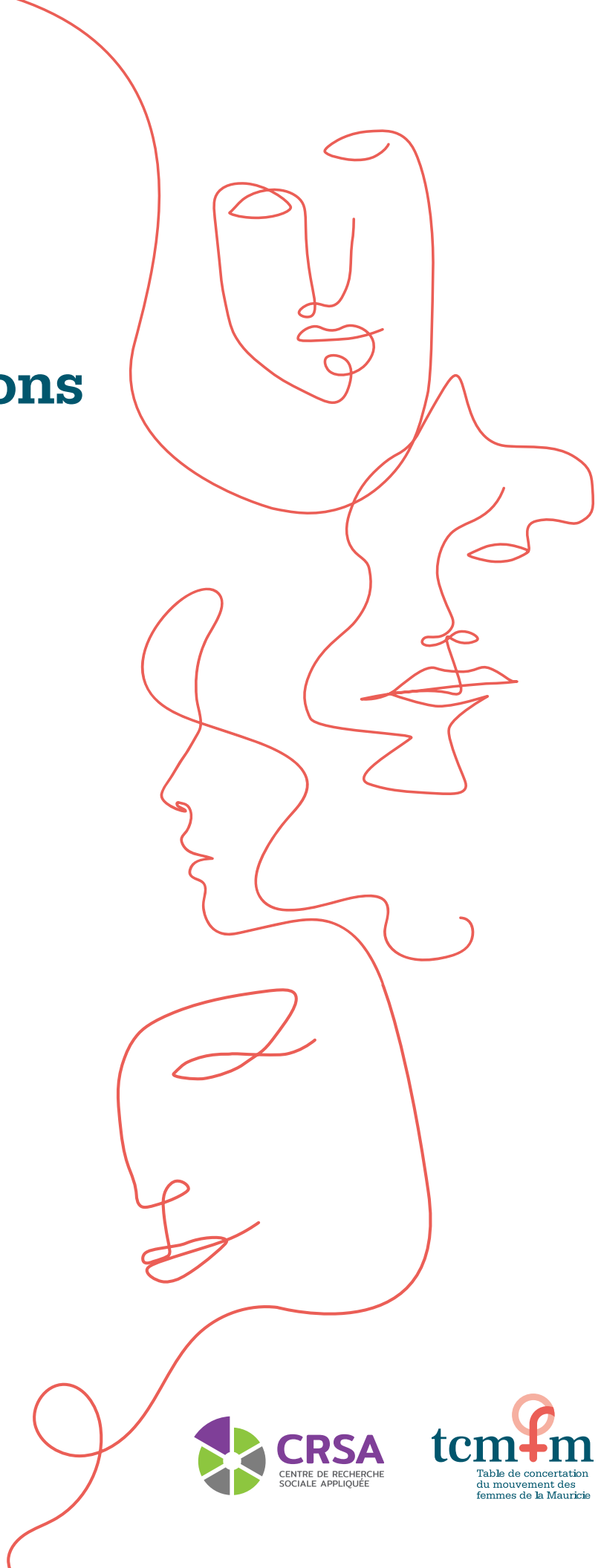
DE LA VIOLENCE
VÉCUE PAR LES MAURICIENNES

EN ROUTE VERS UN
CHANGEMENT SYSTÉMIQUE!



CRSA
CENTRE DE RECHERCHE
SOCIALE APPLIQUÉE

tcm**m**
Table de concertation
du mouvement des
femmes de la Mauricie



REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement toutes les femmes qui ont accepté de partager leur vécu, ayant à cœur les changements sociaux nécessaires à un meilleur accompagnement des femmes en situation de violence conjugale. Nous remercions également les personnes intervenantes qui ont participé à la recherche avec le désir d'améliorer les services offerts aux femmes.

CRÉDITS

Coordination du projet par la TCMFM

Mya-Jade Robert, agente de projet et Joanne Blais, directrice

Réalisation de l'étude et rédaction par le CRSA

Recherche, analyse et rédaction :

Amélie Lanteigne et Annabelle Seery, avec la collaboration de Lise St-Germain

Collaboration à la transcription des entretiens :

Sarah-Jane Roy-Beauregard et Vanessa Lanteigne

Comité stratégique composé de membres de la TCMFM

- Calacs de Trois-Rivières
- CALACS Entraid'Action
- Maison Le FAR
- SANA Trois-Rivières (Service d'accueil des nouveaux arrivants)
- Aféas Mauricie
- Femmes de Mékinac
- Centre d'amitié autochtone de Trois-Rivières (CAATR)
- La Séjournelle
- GRIS-Mauricie/Centre-du-Québec
- Conseil des femmes de Manawan
- Femmes des communautés Atikamekw : Debby Flamand, Sonia Chachai et Viviane Chilton

Révision linguistique

Denise Carbonneau

Graphisme

Pop grenade

DROIT DE REPRODUCTION

©TCMFM, 2023

ISBN (version numérique PDF) : 978-2-925065-07-4

ISBN (version imprimée) : 978-2-925065-06-7

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce au soutien financier de Femmes et Égalité des genres Canada.

La reproduction et l'utilisation, en tout ou en partie, de ce document doivent en indiquer la source de la façon suivante :

Lanteigne, Amélie et Annabelle Seery, avec la collaboration de Lise St-Germain. 2023. *Les femmes à la croisée des oppressions en contexte de violence conjugale : Obstacles et pistes d'amélioration dans l'accès et l'utilisation des services en Mauricie et dans les communautés Atikamekw*. Pour la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. Trois-Rivières, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 78 pages.

Table des matières

Introduction	3
Contexte général et groupes de femmes discriminées	3
Concepts clés considérés dans l'étude	4
Breve recension : obstacles spécifiques aux femmes à la croisée des oppressions	7
Approche de recherche et méthodologie	12
Objectif et questions de recherche	12
Une recherche exploratoire, qualitative et collaborative	12
Aspects éthiques	13
Recrutement et déroulement de la collecte de données	13
Analyse des données recueillies	16
Limites, portée et valeur ajoutée de l'étude	16
Portrait des personnes rencontrées	17
Personnes rencontrées sur les six territoires administratifs de la Mauricie	17
Personnes rencontrées dans les trois communautés Atikamekw	20
Présentation des propos des femmes rencontrées	23
Connaissance et utilisation des ressources par les femmes rencontrées	24
Méconnaissance des ressources disponibles et de leur fonctionnement	24
Ressources utilisées	25
Obstacles rencontrés dans l'accès et l'utilisation des services	28
Obstacles relevant des situations vécues par les femmes	28
Obstacles relevant des services	34
Obstacles spécifiques aux femmes à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression	43
Facilitateurs/conditions optimisant l'accès aux services et une bonne expérience	53
Conditions de vie et bien-être des femmes	53
Personnes intervenantes et approche d'intervention	56
Pistes d'amélioration proposées par les personnes rencontrées	58
Sensibiliser à la violence conjugale	58
Améliorer les services et leur organisation	59
Des expériences complexes qui requièrent des réponses adaptées	65
Des expériences complexes	65
Une absence de données significative pour certains groupes de femmes	67
Des services inadéquats donnant lieu à une victimisation secondaire	67
Offrir des services sécurisants pour les femmes en situation de violence conjugale	68
Conclusion	69
Annexe 1 : Schéma synthèse des obstacles rencontrés	70
Annexe 2 : Schéma synthèse des pistes d'amélioration	72
Liste des références	74

Table des figures

Continuum des violences faites aux femmes	5
Synthèse de la collecte de données réalisée	15
Groupes de femmes rejoints	17
Ressources et services utilisés par les femmes vivant dans les six territoires administratifs de la Mauricie	26
Ressources et services utilisés par les femmes vivant dans une des trois communautés Atikamekw	27
Tableau synthèse : obstacles relevant des situations vécues par les femmes	33
Sentiments ressentis par les femmes face aux obstacles rencontrés	41
Tableau synthèse : obstacles relevant des services	42
Tableau synthèse : obstacles spécifiques aux femmes à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression	52
Tableau synthèse : facilitateurs/conditions optimisant l'accès aux services et une bonne expérience	57
Tableau synthèse : pistes d'amélioration proposées par les personnes participantes	64
Schéma synthèse des obstacles rencontrés	71
Schéma synthèse des pistes d'amélioration	73

Introduction

La présente étude s'inscrit dans un projet plus large initié par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) et financé par Femmes et Égalité des genres Canada intitulé « Visages multiples de la violence vécue par les Mauriciennes : en route vers un changement systémique ! ». Par la concertation et les partenariats, ce projet vise à mettre de l'avant des mesures concrètes pour mieux répondre aux besoins des femmes et de lutter contre les violences qu'elles vivent. Avec ce projet régional et concerté, la TCMFM souhaite identifier des obstacles systémiques, persistants ou nouveaux, à la lutte contre les violences vécues par les femmes et, surtout, de s'y attaquer dans une perspective de changement systémique.

Depuis plusieurs années, les membres de la TCMFM se préoccupent des violences vécues par les femmes de la région de la Mauricie et désirent développer un projet sur le sujet. La pandémie de COVID-19 n'a fait

qu'accentuer cette préoccupation et la nécessité de s'y attarder.

La réalisation d'une étude sur la violence vécue par les Mauriciennes est la première étape du projet. Les membres du comité stratégique créé pour accompagner toute la démarche ont choisi de s'attarder plus précisément à l'accès et à l'expérience des services pour les femmes qui vivent ou qui ont vécu de la violence conjugale dans la région, et ce, avec une perspective féministe intersectionnelle. Ainsi, le projecteur se tourne vers le vécu de femmes situées à la croisée des oppressions. Le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) a eu comme mandat, en collaboration avec la TCMFM, de réaliser cette étude avec une approche qualitative dans tous les territoires de la région, incluant les trois communautés Atikamekw (Manawan, Opitciwan et Wemotaci).

Contexte général et groupes de femmes discriminées

L'enjeu des violences conjugales et sexuelles vécues par les femmes au Québec est de plus en plus visible dans les médias et est au cœur de plusieurs initiatives. Des données statistiques régionales ne sont pas disponibles, notamment à cause de la sous-déclaration de cette forme de violence aux autorités policières (Bechu et Rondeau, 2022), mais des rapports gouvernementaux¹ ont été rendus publics dans les dernières années et certaines recommandations ont déjà été mises en place sur le plan du soutien psychologique et juridique, de la sécurité policière, de la transformation du système judiciaire, de la formation et de la nécessité de collaboration entre domaines divers. Malgré les prises de conscience et les changements qui sont en train de s'opérer, les femmes qui vivent de la violence conjugale font

toujours face à des obstacles importants, notamment en ce qui a trait à la discrimination et à l'incompréhension de leur situation vécue. Les nombreux féminicides des dernières années au Québec rappellent l'importance d'agir localement pour les éviter. La présente étude s'inscrit donc dans un contexte social et politique propice à la poursuite de la mise en place de changements structurants pour la sécurité et le bien-être des femmes de la Mauricie et des communautés Atikamekw.

1 Pour en savoir plus, consulter le rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale *Rebâtir la confiance* : <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/processus-judiciaire/tribunal-specialise-violence-sexuelle-violence-conjugale/rapport>
Le rapport du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale *Agir ensemble pour sauver des vies* : https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf
Le rapport du Comité consultatif sur la réalité policière *MODERNITÉ. CONFIANCE. EFFICIENCE* : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/pratiques_policieres/rapport_ccrp_final.pdf

Concepts clés considérés dans l'étude

Quelques concepts clés ont été utilisés dans l'étude. Ils sont brièvement présentés ici.

Violence conjugale

La définition de la violence conjugale du gouvernement du Québec retenue par le comité dans le cadre du projet est la suivante :

« La violence conjugale se différencie principalement des "chicanes de couple" par le fait qu'il y a un déséquilibre dans la répartition du pouvoir entre les partenaires. Lorsqu'il y a de la violence conjugale, les épisodes de violence sont répétés et un des partenaires prend le contrôle de l'autre et adopte des comportements nuisibles envers lui [...].

La violence conjugale n'a pas de frontière. Ainsi, elle peut :

- être présente dans tous les types de relations de couple, amoureuses ou intimes (hétérosexuelle, homosexuelle, polyamour, mixte, *fuckfriend* [ami sexuel], fréquentation, etc.);

- persister même lorsque les partenaires se séparent;
- survenir à n'importe quel âge.

Contrairement à ce que plusieurs pensent, il peut y avoir de la violence conjugale sans coups ni blessures physiques. La violence conjugale comprend différentes formes de violence : psychologique, verbale, économique, physique, sexuelle, et elle peut se manifester sous plus d'une forme à la fois.

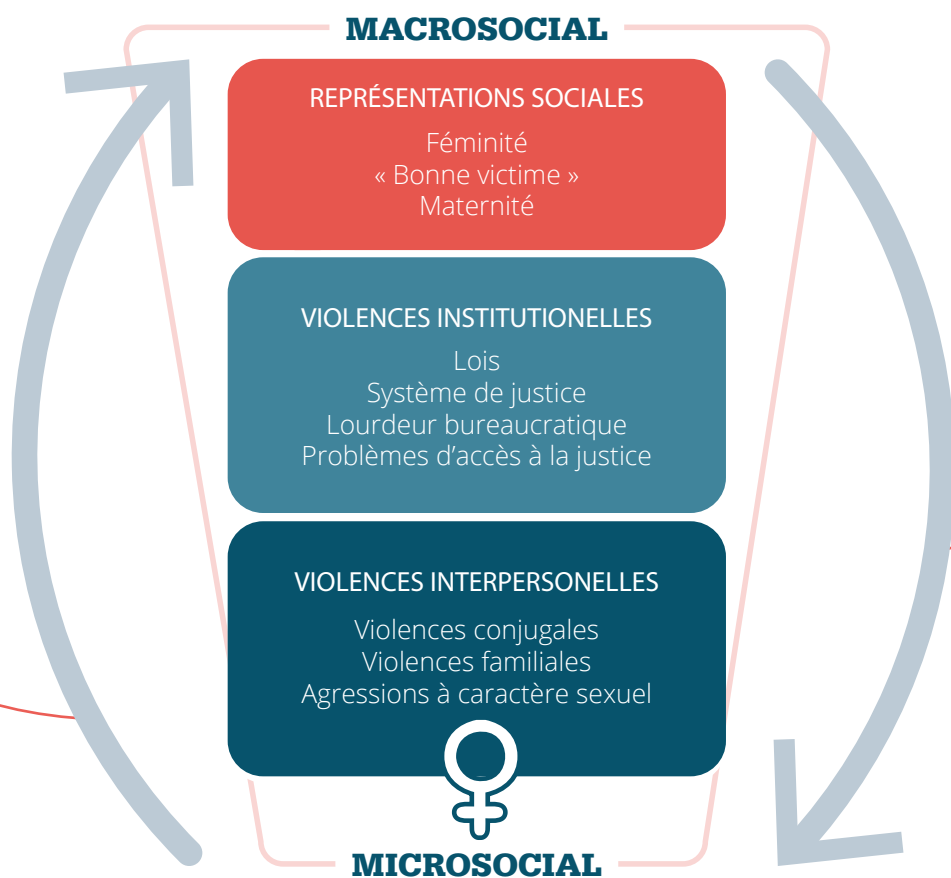
Bien qu'elle soit de plus en plus évoquée dans les médias, la violence conjugale demeure extrêmement difficile à voir. Même pour les victimes, la violence est difficile à cerner puisqu'elle s'installe en douce, de manière plutôt hypocrite, et progresse tranquillement en intensité. L'agresseur utilise généralement plusieurs moyens différents pour maintenir son emprise sur la victime. [...]» (Gouvernement du Québec, 2022)

Intersectionnalité et continuum des violences

L'intersectionnalité est un cadre d'analyse permettant de comprendre comment de multiples réalités et systèmes d'oppression s'entrecroisent et s'influencent mutuellement (par exemple : le sexisme, le classisme, le racisme, etc.). Le cas d'une femme qui, en plus de vivre de la violence conjugale, est discriminée en raison de son appartenance culturelle, risquera davantage de ne pas recevoir des services adaptés à sa situation spécifique, par exemple (Lessard et collab., 2015).

Le continuum des violences est une notion étroitement liée aux différents systèmes d'oppression et à leurs interactions. Les différents systèmes d'oppression contribuent au maintien des normes associées aux représentations sociales qui visent les femmes (par exemple : la féminité, la maternité, la bonne victime, etc.). Ces normes sont légitimées et reproduites par le biais de pratiques institutionnelles et individuelles. Ces pratiques répétées renforcent les systèmes d'oppression qui les sous-tendent (FMHF, 2018).

Continuum des violences faites aux femmes



Tiré de Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF). 2018. Intervention féministe intersectionnelle. Réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives. Adapté avec permission.

En plus de servir comme outil d'analyse, le continuum des violences peut également permettre aux femmes victimes de violence conjugale de comprendre leur expérience à l'intérieur d'un contexte social dans lequel s'opère un ensemble de violences à l'égard des femmes (Auclair et collab., 2019). En effet, le continuum des violences sous-entend que l'expérience individuelle des femmes est construite à travers une structure sociale qui est beaucoup plus large. Le continuum des violences se réfère « aux représentations sociales comme étant le résultat des systèmes d'oppression, qui viennent à leur tour produire les violences institutionnelles (à travers les politiques, les programmes sociaux, les pratiques) et les violences interpersonnelles. Ces violences interpersonnelles et institutionnelles viennent à leur tour renforcer les représentations sociales et les systèmes d'oppression » (FMHF, 2018, p. 13).

Pour une femme victime de violence conjugale, ces espaces où ces pratiques et politiques sont appliquées sont ceux par exemple des établissements de santé et de services sociaux, des instances judiciaires, des postes de police, des organismes communautaires, etc. Les relations de pouvoir prennent également forme au travers des interactions qu'a une femme dans sa vie quotidienne, que ce soit à la maison, au travail, à l'école ou au restaurant, donc dans des espaces tant publics que privés (Harper, 2012; Jaspard, 2005). Les représentations sociales visant les femmes suivent des narratifs dominants qui empêchent parfois les femmes de saisir la complexité de leurs réalités. En l'occurrence, de nombreuses femmes victimes de violence conjugale ne se reconnaissent pas comme telles (Rinfret-Raynor et collab., 2014; Savard et Marchand, 2016; Frenette et collab., 2018; Thibault et collab., 2022). La décision d'aller vers les ressources d'aide peut notamment être entravée par ces narratifs dominants dans la société,

qui peuvent se distinguer significativement de l'expérience vécue par les femmes marginalisées. Vivre une situation de violence conjugale qui correspond aux discours dominants peut par ailleurs constituer une ressource pour les femmes victimes, ayant plus de chances de recevoir des services adaptés (Harper, 2012).

Plusieurs chercheuses féministes utilisent le concept de continuum afin de comprendre les multiples facettes de la violence. L'idée est de ne pas considérer le passage d'une violence à une autre comme un processus linéaire ou hiérarchique. En utilisant le

concept de continuum, l'accent est plutôt mis sur la non-hiérarchisation des violences faites aux femmes. Les violences sont ainsi différents éléments d'un tout plus large, lequel est influencé par les rapports sociaux inégalitaires (Auclair et collab., 2019).

En juxtaposant la notion de continuum des violences à celle de l'intersectionnalité, cela permet de se pencher sur les dynamiques spécifiques entre la position sociale, les pratiques sociales et les représentations sociales qui influencent directement le vécu d'un individu.

Victimisation secondaire dans l'utilisation des services pour les femmes victimes de violence conjugale

Certains services, comme les services policiers et judiciaires, sont ciblés dans la littérature comme étant associés à des interventions problématiques et stigmatisantes auprès des femmes victimes de violence conjugale (Frenette et collab., 2018; Thibault et collab., 2022). Il est question notamment « du manque de sensibilité et de connaissances envers les réalités des femmes victimes davantage marginalisées, les attitudes discriminatoires (sexistes, mais également racistes, xénophobes, capacitistes et coloniales) et culpabilisatrices à leur égard, auxquelles s'ajoute la banalisation de la violence vécue » (Thibault et collab., 2022, p. 80). On peut associer cette banalisation de la violence au concept de victimisation secondaire, selon lequel la victime,

lorsqu'elle demande de l'aide, n'est pas crue ou soutenue. La victimisation secondaire se rapporte au fait que les attentes de la victime ne sont pas comblées et provoque un sentiment de rejet et d'isolement, qui peut aller jusqu'au sentiment de trahison (Wemmers, 2003; Laing, 2017). Le sentiment de trahison provient du fait que la victime s'attendait à être crue, validée et protégée en accédant aux services, et se retrouve plutôt devant des attitudes culpabilisantes et invisibilisantes (Laing, 2017; Frenette et collab., 2018). Ainsi, la crainte anticipée et légitime de ne pas être crues fait partie des obstacles qui peuvent empêcher les femmes victimes de violence conjugale de dénoncer la situation vécue (Frenette et collab., 2018; Thibault et collab., 2022).

Brève recension : obstacles spécifiques aux femmes à la croisée des oppressions

L'expérience d'accès et d'utilisation des services et ressources est unique à chaque femme vivant une situation de violence conjugale. Les obstacles rencontrés peuvent cependant être exacerbés si on se retrouve à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression.

Cette brève recension de la littérature cible la documentation traitant des obstacles rencontrés par les victimes de violence conjugale. Le thème de la violence conjugale a été recherché en l'articulant avec les notions d'intersectionnalité et de continuum des violences. C'est donc à partir d'une lecture intersectionnelle de la littérature que les obstacles spécifiques sont présentés. Cette recension de la littérature n'est ni systématique, ni exhaustive. Son but est de situer l'état de la problématique au Québec depuis les dernières années.

La recension a été réalisée à l'automne 2022 à partir de sites Web (gouvernement du Québec, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, organismes communautaires) et de bases de données universitaires.

Au terme de la consultation, 17 documents ont été retenus, publiés de 2003 à 2022. Il s'agit principalement de rapports de recherche, d'ouvrages collectifs, d'articles, de guides, d'ouvrages théoriques et de mémoires de maîtrise.

Femmes issues de l'immigration et racisées

Alors que les femmes immigrantes font face à des barrières linguistiques et méconnaissent les ressources d'aides disponibles (Frenette et collab., 2018), les ressources d'hébergement pour femmes en situation de violence conjugale au Québec accueillent tout de même de plus en plus de femmes immigrantes et issues de l'immigration (Boulebsol et collab., 2022). Les femmes racisées sont plus susceptibles d'être victimes de violence sévère et de vivre des discriminations comme le racisme ou en lien avec la religion, la structure familiale, la langue ou le statut légal d'immigration (Chbat et collab., 2014).

Le fait d'entreprendre des démarches pour se sortir d'une situation de violence conjugale, pour les femmes immigrantes, va dépendre des ressources auxquelles elles ont accès, comme la langue et l'entourage social (Harper, 2012). Par ailleurs, les femmes ayant un statut d'immigration précaire ont plus de difficultés à obtenir de l'aide dans une situation de violence conjugale, puisque dénoncer leur situation de violence aux autorités peut entraîner leur déportation (Thibault et collab., 2022).

Femmes en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle

Il est difficile pour certaines femmes en situation de pauvreté de quitter une relation où il y a de la violence conjugale, étant davantage dépendantes financièrement du conjoint. Pour ces femmes, quitter la relation vient exacerber la précarité financière. La pauvreté et le manque de moyens financiers constituent donc des obstacles importants à l'entreprise de démarches pour se sortir d'une relation de violence conjugale (Thibault et collab., 2022). Si, à l'inverse, certaines femmes n'étaient pas en situation de pauvreté avant de quitter la relation violente, certaines femmes peuvent tout de même se retrouver sans moyens financiers pour se reloger, souvent en raison de violences économiques pendant la relation ou en contexte de postséparation, ou alors en raison des coûts associés aux recours judiciaires (Boulebsol et collab., 2022).

Se retrouver sans ressources financières suffisantes à la sortie de la relation violente augmente le risque de connaître une situation d'itinérance. Toutefois, le passage vers l'itinérance peut aussi représenter une stratégie pour fuir une relation violente, ou être une conséquence du manque de soutien à la sortie des institutions (Boulebsol et collab., 2022). Le fait de ne pas pouvoir se reloger à la sortie du milieu violent représente un obstacle majeur. Non seulement les coûts élevés des loyers rendent la tâche difficile, le manque de ressources financières, provenant d'un revenu ou de l'aide sociale inadéquate, est également en cause (Rinfret-Raynor et collab., 2014). Le manque de ressources d'hébergement, pour les femmes victimes de violence, mais aussi dans les hébergements pour les personnes en situation d'itinérance est aussi rapporté dans une étude portant notamment sur la région de la Mauricie (Cribb et Godin, s. d.).

Femmes ayant des limitations fonctionnelles

Les limitations fonctionnelles couvrent un large spectre de situations telles que les limitations : motrices, organiques, neurologiques, troubles d'apprentissage, intellectuelles, visuelles, auditives, parole et langage et, santé mentale (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2019). Les femmes ayant des limitations fonctionnelles qui vivent de la violence conjugale peuvent rencontrer des obstacles particuliers lorsqu'elles souhaitent accéder à des services.

Pour les femmes vivant une situation de handicap physique, lorsque le principal aidant est le conjoint, s'en sortir est encore plus difficile puisqu'elles dépendent de lui au quotidien (Boulebsol et collab., 2022). Accéder à d'autres sources d'aide peut d'autant plus s'avérer difficile compte tenu des coûts importants associés au transport adapté (Thibault et collab., 2022). Les femmes en situation de handicap sont d'ailleurs susceptibles de faire face à des difficultés de mobilité devant le manque d'accès aux services de transport, dans un contexte d'inégalité économique (Boulebsol et collab., 2022).

En ce qui a trait aux services spécialisés en santé mentale, les femmes victimes de violence conjugale ont difficilement accès si elles n'ont pas de ressources financières suffisantes, ou de répit parental pour les mères (Lessard et collab., 2020). Si elles arrivent à avoir accès aux services, les femmes ayant des conditions de santé mentale sont plus à risque de se voir discréditées auprès de personnes intervenantes lorsqu'elles demandent de l'aide. Dans certains cas de figure, il arrive même que les antécédents psychiatriques prévalent sur la violence du conjoint, jusqu'à identifier les femmes comme étant elles-mêmes la source du danger (Cousineau, Flynn et collab., 2021). Alors que les conditions de santé mentale avec lesquelles composent plusieurs femmes résultent des nombreuses violences vécues au cours de leur vie, il peut arriver qu'elles perdent la garde de leurs enfants pour cette raison (Cousineau, Flynn et collab., 2021).

La façon dont sont organisés les mécanismes d'échanges et de coordination entre les différents services et organismes complique les efforts de concertation, ce qui pousse les personnes intervenantes à travailler « chacun de leur côté dans leur

champ d'expertise » (Lessard et collab., 2020, p. 51). Les mères qui ont des conditions cooccurrentes de violence conjugale, de santé mentale et de consommation se voient donc souvent stigmatisées et font face à des enjeux d'accès aux services et de sécurité pour elles et pour leur famille (Lessard et collab., 2020). De plus en plus d'études recommandent d'utiliser des approches informées par le trauma, autrement dit qui « reconnaissent les liens entre les traumatismes, la violence et leurs répercus-

sions négatives sur la santé et les comportements » (Gouvernement du Canada, 2018), de façon à mieux prévenir et intervenir auprès des femmes (Cousineau, Flynn et collab., 2021). Lessard et collab. (2020) recensent plusieurs études qui insistent sur l'importance de sensibiliser la population générale sur les enjeux associés à la violence conjugale, en plus de sensibiliser les professionnel.le.s des services sociaux et du système judiciaire sur la question afin de faire plus de prévention.

Femmes de la diversité sexuelle et de genre

Plusieurs préjugés circulent en ce qui concerne les violences conjugales et la diversité sexuelle et de genre. Par exemple, les idées préconçues que les auteurs de violences conjugales seraient uniquement des hommes, que les femmes ne seraient pas violentes et que la violence conjugale au sein des couples lesbiens serait rare ou inexistante, font partie de ces préjugés (Fedele, 2021). Même si les données révèlent que les femmes victimes de violence sont encore majoritairement recensées dans les couples hétérosexuels, la violence conjugale se vit aussi dans les autres formes de conjugalité au sein de la communauté LGBTQ+ et cette réalité est de plus en plus

documentée. L'invisibilité de cette réalité contribue à nourrir des préjugés en ce qui concerne la violence conjugale et la diversité sexuelle de genre.

Par ailleurs, les interventions ne semblent pas adaptées aux femmes issues de la diversité sexuelle et de genre. Celles-ci sont souvent traitées différemment par le système judiciaire et par les services policiers, le danger étant minimisé lorsque dénoncé dans le cadre d'une relation lesbienne. Cette banalisation de la violence rend difficile la prise en charge de ces femmes et augmente le risque que la victime retourne dans la relation violente (Fedele, 2021).

Femmes âgées

Bien qu'il soit moins fréquent d'entendre parler de violence conjugale chez les femmes âgées, ces dernières ne sont pas épargnées. Toutefois, elles sont peu nombreuses à entreprendre des démarches, puisque plusieurs ne reconnaissent pas vivre une dynamique de violence conjugale (Rinfret-Raynor et collab., 2014; Savard et Marchand, 2016). Si elles parviennent à reconnaître leur situation de violence, les femmes âgées se butent à des difficultés dans l'accès aux services et sont susceptibles de vivre des formes de discrimination (Rinfret-Raynor et collab., 2014) pouvant freiner leur prise en charge.

Certaines femmes âgées qui sont dépendantes financièrement de leur conjoint s'abstiennent d'accéder aux services d'aide, craignant la précarité économique liée à la fin de la relation. Elles choisissent donc de rester dans la relation violente. En plus de ces difficultés, s'ajoute l'aspect socioémotif du fait d'avoir vécu de nombreuses années, voire des décennies, dans une relation maritale (Savard et Marchand, 2016).

Femmes autochtones en communauté et hors communauté

Plusieurs femmes autochtones victimes de violence conjugale ressentent une pression de leur communauté d'appartenance et craignent de ne pas être en mesure d'assurer la confidentialité de leur situation (Thibault et collab., 2022). En communauté autochtone, le maintien de la confidentialité peut être difficile puisque les membres de la communauté se connaissent tous et toutes. Le dévoilement de la situation de violence conjugale, même si auprès de personnes intervenantes, mène donc au risque que la situation devienne connue au sein de la communauté. Cela peut engendrer de la honte pour les femmes vivant la situation, puisque la loyauté envers la famille et la communauté, très unie, est affectée. D'ailleurs, si elles demandent de l'aide à leur famille et à leurs proches, il y a de fortes chances que ceux-ci encouragent la préservation de l'unité familiale (Boulebsol et collab., 2022).

Dans les communautés autochtones, la violence est très normalisée, notamment en raison de la violence familiale qui est souvent intergénérationnelle (Barbeau-Le Duc, 2018). Les femmes autochtones font partie des groupes les plus susceptibles de subir diverses formes de discrimination au sein des services publics (particulièrement en milieu hospitalier et dans les services juridiques), ainsi que d'être ignorées ou mal conseillées (Chbat, Damant et Flynn, 2014). Du côté des Atikamekw, ceux-ci font face à une discrimination systémique au sein de plusieurs services. Les interventions policières en font partie et sont perçues comme étant mal adaptées pour les autochtones, en raison notamment du système pénal qui ne rejoint pas l'idéologie et les valeurs des Atikamekw (Robillard, 2018; Barbeau-Le Duc, 2018). D'ailleurs, les interventions des services policiers manqueraient de respect et de sérieux face aux demandes d'assistance et des informations apportées par les familles des victimes : le simple fait d'être autochtone ou d'être en état d'intoxication lors de l'arrivée du personnel policier discrédite les demandes d'aide des victimes de violence (Barbeau-Le Duc, 2018). Si la grande fatigue du personnel policier, le roulement de personnel et le manque de soutien gouvernemental sont des facteurs pouvant contribuer aux interventions inadaptées, les personnes représentantes des services policiers insistent toutefois sur l'importance d'avoir accès à des formations spécialisées et adaptées à la culture autochtone (Robillard, 2018).

Un autre service perçu comme étant mal adapté aux réalités autochtones est celui de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). En effet, les femmes autochtones risquent davantage de se voir retirer la garde de leurs enfants par le système de protection de la jeunesse : les enfants autochtones sont surreprésentés à la DPJ (Boulebsol et collab., 2022; Ellington et De Grand'Maison, 2022). Si le sous-financement des services préventifs contribue au déficit d'adaptation, les préjugés et la méconnaissance des travailleurs allochtones dans les services à l'égard des cultures et des réalités autochtones sont notablement en cause (Ellington et De Grand'Maison, 2022).

Beaucoup de femmes autochtones vivant en communauté vont préférer les ressources qui se trouvent à l'intérieur de leur communauté plutôt qu'en milieu urbain, puisque davantage axées sur la spiritualité : la sphère spirituelle est essentielle à la prise en charge des autochtones qui souhaitent accéder à des ressources (Robillard, 2018). Les traditions de guérison par le biais de la spiritualité et les activités culturelles sont fondamentales (Boulebsol et collab., 2022). Les cercles de guérison font partie de ces traditions. Ce sont des rencontres où s'exerce un processus de reconstruction collective qui vise une réconciliation historique et la recherche de l'équilibre. Ces cercles de guérison s'appuient sur la roue de médecine, qui met l'accent sur le processus de guérison physique, mental, émotionnel et spirituel des individus (Barbeau-Le Duc, 2018). Avoir accès à des aidants naturels est également très important pour les membres des communautés autochtones. Les aidants naturels sont des individus ayant déjà vécu de la violence et possèdent un rôle charnière dans la prise en charge Atikamekw des conflits (Barbeau-Le Duc, 2018). En bref, la prévention et la guérison sur le plan collectif est fondamental pour les autochtones.

Considérant la discrimination que subissent les autochtones au sein de différents services publics, créer des ponts entre les organisations et assurer une sécurisation culturelle sont des moyens essentiels à une meilleure prise en charge des femmes autochtones en situation de violence conjugale. Des chercheuses recommandent aux organisations de mettre en place des approches qui sont collaboratives, participatives et respectueuses des valeurs

et des cultures autochtones (Ellington et De Grand' Maison, 2022). La sécurisation culturelle met en valeur la sphère spirituelle et les traditions autochtones et implique de prendre conscience des barrières culturelles entre allochtones et autochtones (racisme,

préjugés, etc.), de comprendre le contexte historique entourant les réalités autochtones (colonisation, Loi sur les Indiens, pensionnats, rafle des années 1960), ainsi que de reconnaître les systèmes de pouvoir en place (Boulebsol et collab., 2022).

En bref

Cette recension demeure un survol ciblé de la littérature, explorant plus précisément le sujet de la violence conjugale en lien avec l'accès et l'expérience des services pour les femmes se situant à la croisée des oppressions. En regard des éléments recensés, force est de constater que ces femmes sont susceptibles de rencontrer divers obstacles dans leur parcours. Les cadres d'analyse que sont l'intersectionnalité et le continuum des violences permettent de mieux comprendre l'impact des différentes positions sociales des femmes rencontrées dans le contexte de la recherche et leur articulation aux pratiques et représentations sociales.



Approche de recherche et méthodologie

Objectif et questions de recherche

L'objectif du projet de recherche est de documenter les obstacles systémiques, persistants ou nouveaux, dans l'accès et l'utilisation des services privés, publics et communautaires en Mauricie pour les femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale. L'étude vise à mettre en lumière les différentes formes de discriminations et de vulnérabilités vécues par les femmes en s'attardant plus précisément à l'expérience : de femmes issues de l'immigration et racisées; de femmes en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle; de femmes ayant des limitations fonctionnelles; de femmes de la diversité sexuelle et de genre; de femmes Atikamekw, vivant en communauté ou hors communauté.

Les questions suivantes ont guidé la recherche :

- Comment les femmes concernées expérimentent-elles l'accès et l'utilisation des services, quels sont les obstacles rencontrés?
- Comment le fait d'appartenir à un groupe social invisibilisé ou marginalisé module l'expérience des femmes dans leur expérience d'accès et d'utilisation des services?
- Quels effets ont les obstacles à l'accès et à l'utilisation des services pour les femmes?
- Quel est l'impact de la localisation sur l'expérience des femmes (perspective du territoire)?

Une recherche exploratoire, qualitative et collaborative

Afin d'atteindre l'objectif visé, la recherche est de nature exploratoire et qualitative et mobilise des savoirs issus de l'expérience des femmes directement concernées (savoir vécu) et des savoirs appliqués issus des milieux de pratique (les « experts et expertes de l'action », ici les personnes intervenantes dans divers groupes communautaires). Cette approche permet de recueillir le vécu des femmes en lien avec les services de façon approfondie tout en recueillant aussi le point de vue de personnes travaillant auprès d'elles qui peuvent offrir un éclairage plus global sur les situations rencontrées.

L'étude s'inscrit dans l'approche collaborative qui s'est traduite par des allers-retours entre l'équipe de recherche du CRSA et les membres du comité stratégique mis sur pied par la TCMFM. Ce comité est composé de membres de la TCMFM (Calacs de

Trois-Rivières, CALACS Entraid'Action, Maison Le FAR, SANA Trois-Rivières (Service d'accueil des nouveaux arrivants), Aféas Mauricie, Femmes de Mékinac, Centre d'amitié autochtone de Trois-Rivières (CAATR), La Séjournelle, GRIS-Mauricie/Centre-du-Québec et Conseil des femmes de Manawan) et ainsi que des femmes des communautés Atikamekw : Debby Flamand, Sonia Chachai et Viviane Chilton. Des rencontres avec le comité ont eu lieu afin de clarifier l'objet de la recherche et la méthode de collecte, de valider les outils de collecte et de discuter des résultats préliminaires traités par l'équipe de recherche. Une rencontre a aussi eu lieu afin de recueillir les commentaires sur le rapport complet et d'échanger sur les pistes d'amélioration proposées par les personnes rencontrées, particulièrement pour alimenter le plan d'action du comité pour la suite du projet.

Aspects éthiques

Ce projet a été soumis au comité d'éthique du CRSA. Il respecte toutes les règles éthiques de la recherche avec les êtres humains. Un certificat éthique a été délivré en avril 2022 avant le début de la collecte de données.

Tout au long de la recherche, les préoccupations éthiques se sont traduites par une sensibilité de l'équipe de recherche aux émotions ressenties par les femmes pendant les entrevues puisque la violence conjugale est un sujet douloureux. Des intervenantes étaient disponibles au moment de l'entrevue au cas où les femmes auraient eu besoin de soutien. De plus, une des femmes intéressées à participer ressentait un grand stress quant au fait de réaliser l'entrevue en personne. L'entrevue a donc été réalisée au téléphone. Trois femmes immigrantes ont fait l'entrevue accompagnées d'une interprète, service fourni par l'équipe de recherche. Trois autres femmes ont demandé qu'une personne intervenante qu'elles connaissaient déjà soit présente lors de l'entrevue.

La collecte de données au sein des communautés Atikamekw a respecté les balises de réalisation de projets de recherche en communautés autochtones tel que recommandé par le Protocole de recherche de l'Assemblée des Premières Nations du Québec

et du Labrador (APNQL, 2014). Une résolution a été obtenue auprès de chaque Conseil de bande approuvant le projet de recherche.

Trois femmes représentant chacune une communauté ont agi en tant que collaboratrices tout au long du projet. Celles-ci ont eu droit de regard et de décision sur les étapes de la recherche proposée. Une première rencontre de précision et de validation avec les collaboratrices a eu lieu afin de faire les ajustements adaptés à la situation des femmes des communautés, notamment afin que le canevas d'entrevue soit en phase avec la culture Atikamekw. À la suite de la collecte de données, une rencontre a été spécifiquement organisée pour rencontrer les collaboratrices des communautés afin de discuter des résultats et valider les analyses réalisées par l'équipe de recherche. Comme pour toutes les femmes rencontrées, le processus s'est déroulé en respect du rythme des femmes.

Deux femmes des communautés Atikamekw rencontrées en ligne étaient accompagnées d'une intervenante qui agissait à titre de traductrice, mais aussi comme soutien lors de moments plus émotifs. Le canevas d'entrevue s'adressant aux femmes a par ailleurs été adapté pour mieux s'arrimer avec la culture des Atikamekw.

Recrutement et déroulement de la collecte de données

Pour répondre à l'objectif de la recherche de recueillir le point de vue d'une diversité de femmes, des critères de diversité, sur la base des discussions avec le comité stratégique, ont guidé la constitution de l'échantillon. Le but était de rencontrer des femmes résidant dans les six territoires administratifs de la Mauricie ayant des profils variés : des femmes issues de l'immigration et racisées, des femmes issues de la diversité sexuelle et de genre, des femmes

ayant des limitations fonctionnelles, des femmes en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle, des femmes âgées, des femmes autochtones vivant hors communauté (Trois-Rivières, Shawinigan, Agglomération de La Tuque et les MRC des Chenaux, Maskinongé et Mékinac), ainsi que des femmes vivant dans les trois communautés Atikamekw (Opitciwan, Wemotaci et Manawan).

Recrutement difficile, mais riche, dans les six territoires administratifs

Le recrutement a été réalisé par l'entremise d'organismes membres de la TCMFM. Le processus de recrutement s'est avéré relativement difficile, en raison notamment du contexte surchargé dans lequel navigue le milieu communautaire, particulièrement en contexte de pandémie. Il a toutefois été plus facile de recruter des participantes à Trois-Rivières contrairement aux autres territoires de la Mauricie, autant pour les personnes intervenantes que pour les femmes en situation de violence conjugale.

Il a été très difficile de recruter des femmes âgées pour participer à la recherche. Il a été également difficile de recruter des femmes issues de la diversité sexuelle et de genre, mais plusieurs participantes ont dit faire partie de la communauté LGBTQ+ lors de l'entrevue.

Malgré les difficultés rencontrées pour l'étape du recrutement, l'échantillon a été plus grand que ce qui était prévu initialement. Les efforts collectifs de recrutement ont finalement porté fruit dans d'autres territoires de la Mauricie que celui de Trois-Rivières. Les dernières participantes recrutées n'ont donc pas été refusées puisque leur profil correspondait aux critères de diversité pour le territoire de résidence, notamment.

Ainsi, le nombre de femmes souhaité a été dépassé en ce qui a trait aux entrevues individuelles dans les six territoires administratifs de la Mauricie puisque 18 femmes (au lieu de 16) ont participé aux entrevues individuelles. Du côté des personnes intervenantes, puisqu'il était complexe de trouver un moment commun pour toutes celles ayant accepté l'invitation à participer, deux groupes de discussion de quatre à cinq personnes ont été réalisés. Le nombre prévu d'intervenantes a été atteint.

Processus de recrutement et adaptation de la collecte dans les communautés Atikamekw

Les trois femmes des communautés Atikamekw collaborant au projet avaient la responsabilité de recruter des participantes. Le recrutement s'est bien déroulé puisqu'elles avaient des liens à la fois avec des femmes en situation de violence conjugale et avec des personnes intervenantes dans le cadre de leur travail. Toutefois, le nombre de personnes participantes a été plus restreint que prévu, surtout du côté des femmes. Bien qu'elles aient accepté de participer, plusieurs ne se sont finalement pas présentées au moment du groupe de discussion. Selon les personnes intervenantes rencontrées, une

des raisons pouvant expliquer leur absence est liée au fait que parler de violence conjugale est perçu comme tabou et très difficile pour les femmes des communautés qui vivent cette réalité. Il est donc probable qu'elles aient changé d'idée le moment venu. Le nombre prévu d'intervenantes par groupe de discussion a été atteint pour deux groupes. Le déplacement dans la communauté du troisième groupe a dû être annulé pour des raisons météorologiques. Le fait de devoir opter pour une rencontre en ligne a pu avoir un effet démotivant pour les femmes et intervenantes qui ne se sont pas présentées.

Motivation à participer et réactions aux entrevues

L'ensemble des participantes rencontrées ont eu envie de participer à la recherche pour pouvoir aider d'autres femmes se retrouvant dans la même situation. Si elles avaient certaines appréhensions quant à leur participation, leur désir d'aider d'autres femmes était plus grand.

La majorité des participantes rencontrées ont été surprises du déroulement de l'entrevue. Même si elles avaient reçu l'information concernant l'entrevue et les thèmes abordés, elles redoutaient à devoir partager en détail leur vécu de violence. Elles ont dit être soulagées du déroulement et la plupart ont mentionné avoir aimé leur expérience de participation. Par exemple, une participante s'est sentie très anxieuse avant l'entrevue, mais son anxiété s'était dissipée lorsqu'elle fut terminée : « Je pensais que

j'allais être plus chamboulée, je pensais que c'était vraiment pour parler de ce que je vivais chez moi, j'étais vraiment stressée. Ça a bien été. Je suis plus calme. »

À l'inverse, si cette surprise a aussi accompagné la collecte de données dans les trois communautés Atikamekw, le désir de parler des épisodes de violence qu'elles ont vécus était palpable pendant les entrevues. Plusieurs de ces femmes souhaitaient pouvoir prendre cet espace de parole pour enfin parler de ce vécu qu'elles taisent au quotidien. Bien qu'elles aient pu s'exprimer sur le sujet, les entrevues ont tout de même été recentrées vers l'objet de recherche. Malgré tout, nombreuses sont celles qui ont dit à la suite de l'entrevue s'être senties « libérées » et avoir un poids en moins sur leurs épaules.

Synthèse de la collecte de données réalisée

Six territoires administratifs de la Mauricie

(Ville de Trois-Rivières, Ville de Shawinigan, Agglomération de La Tuque, MRC des Chenaux, MRC de Maskinongé et MRC de Mékinac)

18 femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale dans les trois dernières années (entrevues individuelles en personne);

9 personnes intervenantes (en 2 groupes de discussion en ligne).

Trois communautés Atikamekw

(Opitciwan, Wemotaci et Manawan)

7 femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale dans les cinq dernières années (4 entrevues individuelles en personne et 1 groupe de discussion);

11 personnes intervenantes (en 3 groupes de discussion en personne, un par territoire).

Durée moyenne des entrevues individuelles : 1 h

Durée des groupes de discussion : entre 45 minutes et 2 h 30

Analyse des données recueillies

Les données issues des groupes de discussion et des entrevues individuelles ont été analysées de façon thématique afin de regrouper les divers enjeux abordés (obstacles, facilitateurs, pistes d'amélioration) selon qu'ils relèvent des situations vécues par les femmes, des représentations sociales ou de l'organisation des services. L'intégration de l'approche intersectionnelle a ensuite permis de raffiner l'analyse en faisant ressortir les résultats qui sont spécifiques à certains groupes de femmes.

L'analyse des données recueillies au sein des communautés Atikamekw a, premièrement, été réalisée séparément des données recueillies dans les six territoires administratifs de la Mauricie. Elle a donc pu être présentée aux femmes Atikamekw collaborant à l'étude. Tous les résultats ont ensuite été intégrés pour une présentation globale (enjeux communs à une majorité de femmes), tout en mettant en lumière les spécificités de chaque groupe de femmes.

Limites, portée et valeur ajoutée de l'étude

Les ressources et services nommés par les participantes de la recherche sont étroitement liés aux organismes qui les ont recrutées. Une partie des services et ressources nommés aurait donc pu être différente si une autre stratégie de recrutement avait été privilégiée. Nous avons également réussi à recruter des intervenantes qui rejoignent une diversité de femmes dans le cadre de leur travail, mais il n'a pas été possible de recruter une intervenante qui rejoint spécifiquement des femmes en situation de handicap. Certaines intervenantes travaillent dans un organisme pouvant rejoindre des femmes aînées, mais aucune n'a parlé d'enjeux touchant spécifiquement cette population. Des intervenantes œuvrant auprès de personnes en situation de pauvreté et d'itinérance ont pu parler des réalités touchant les femmes ayant des conditions de santé mentale et/ou de dépendances, mais toujours croisées avec une situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle, qui est, d'après leur expérience, le plus souvent interreliées. Les propos recueillis auprès de ces intervenantes étaient représentatifs des réalités vécues par les femmes de l'échantillon sur les six territoires administratifs qui étaient toutes en situation de pauvreté.

L'échantillon de cette recherche ne permet pas d'extrapoler les expériences rapportées à l'ensemble des femmes vivant une situation de violence conjugale.

Le but de la recherche n'était pas d'être généralisable, mais plutôt de mieux comprendre les expériences vécues afin, notamment, d'orienter la TCMFM vers des pistes d'action qui correspondent réellement aux besoins des femmes concernées sur le territoire de la Mauricie. À cet effet, la validation des résultats auprès des organismes partenaires de la TCMFM et des collaboratrices des communautés Atikamekw permet de penser qu'ils sont fiables. Pour les femmes, l'orientation du projet tournée vers des pistes d'action pour réduire les barrières d'accès et les mauvaises expériences d'utilisation des services est une source d'espoir.

Peu de recherches ont été réalisées à ce jour sur les obstacles que rencontrent les femmes victimes de violence conjugale sous un angle intersectionnel en Mauricie, tout comme dans les communautés Atikamekw. Bien que chaque réalité puisse faire l'objet d'une recherche indépendante, les résultats obtenus dans cette recherche permettent de constater des convergences et des divergences dans les expériences des femmes rencontrées. Ainsi, cette étude peut ouvrir la voie à de nouvelles recherches, mais, surtout, peut permettre de développer des actions visant à mieux soutenir les femmes en situation de violence conjugale en Mauricie et dans les communautés Atikamekw.

Portrait des personnes rencontrées

Des personnes ont été rencontrées dans les six territoires administratifs de la Mauricie et dans les trois communautés Atikamekw.

Personnes rencontrées sur les six territoires administratifs de la Mauricie

Femmes en situation de violence conjugale

Des critères spécifiques ont guidé la constitution de l'échantillon des femmes vivant ou ayant vécu une situation de violence conjugale :

- Être une femme de 18 ans et plus;
- Reconnaître avoir vécu de la violence conjugale et avoir entrepris des démarches en Mauricie auprès d'au moins un service public, privé ou communautaire dans les trois dernières années;
- Ne pas être en situation de crise au moment de l'entrevue;
- Résider dans un des six territoires administratifs de la Mauricie;

- Participer à l'entrevue de façon volontaire;
- Considérer faire partie d'un groupe de population susceptible de vivre des discriminations à cause, par exemple, de caractéristiques ethniques, socio-économiques, de genre et d'orientation sexuelle, d'âge ou de conditions particulières (santé mentale, dépendance, instabilité résidentielle, limitations fonctionnelles).

La diversité recherchée a été atteinte en ce qui a trait au territoire de résidence ainsi qu'aux groupes de population susceptibles de vivre des discriminations, bien que nous ayons été en mesure de rencontrer qu'une seule femme aînée.

Groupes de femmes rejoints	Femmes (N)
Situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle	18
Limitations fonctionnelles (physiques, psychologiques, dépendances)	10
Issues de l'immigration et racisées	4
Issues de la diversité sexuelle et de genre (3 par rapport à l'orientation sexuelle, 1 par rapport à la diversité de genre ²)	4
Atikamekw en milieu urbain	3
Aînées	1

2 Cette personne s'identifie comme étant non-binaire, mais affirme s'être sentie interpellée par l'invitation à participer à la recherche, dans laquelle il était spécifié « femmes ».

Considérant que détenir un salaire s'élevant de 30 000 \$ à 40 000 \$ frôle le seuil de la pauvreté dans le contexte actuel de crise du logement et d'inflation élevée (SCHL, 2023) et considérant que la grande majorité des femmes rencontrées (12 sur 18) ont un revenu individuel entre 0 \$ et 20 000 \$, nous pouvons affirmer que toutes les participantes rencontrées pour cette partie de la collecte sont en situation de pauvreté ou tendent à l'être. La majorité de l'échantillon comporte également des participantes ayant des limitations fonctionnelles (physiques, psychologiques, dépendances). Nombreuses sont celles qui vivent les deux situations simultanément, ce qui montre bien comment les oppressions peuvent s'entrecroiser et complexifier l'accès aux services.

Davantage de femmes résident à Trois-Rivières que dans les autres territoires administratifs de la Mauricie et la moitié des femmes rencontrées ont de 35 à 44 ans. La grande majorité des femmes vivent seule ou seulement avec leurs enfants (14 femmes sur 18). La moitié des femmes participantes ont toujours des enfants à leur charge.

Les tableaux ci-bas font état de la situation des femmes au moment de l'entrevue.

Territoire de résidence	Femmes (N)
Trois-Rivières	9
Shawinigan	2
La Tuque	2
Des Chenaux	3
Mékinac	1
Maskinongé	1
TOTAL	18

Âge	Femmes (N)
18 à 24 ans	0
25 à 34 ans	4
35 à 44 ans	9
45 à 54 ans	3
55 à 64 ans	1
65 ans et plus	1
TOTAL	18

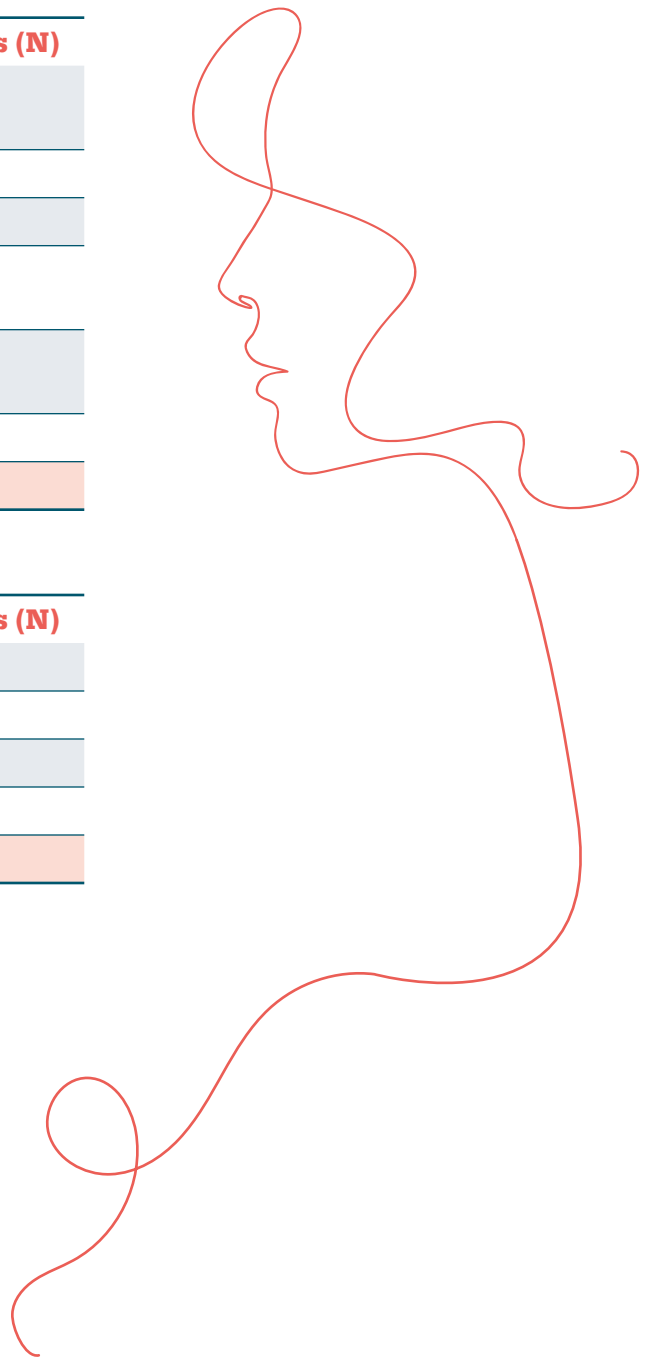
Occupation	Femmes (N)
En emploi à temps plein	5
En emploi à temps partiel	1
Sans emploi	7
En recherche d'emploi	0
Aux études/formation	1
Prise en charge des enfants/ à la maison	3
Prise en charge d'un proche	1
TOTAL	18

Lieu de naissance	Femmes (N)
Québec (Canada)	14
Ailleurs qu'au Canada	4
TOTAL	18

Revenu personnel annuel	Femmes (N)
Aucun revenu	1
15 000 \$ et moins	7
De 15 001 \$ à 20 000 \$	4
De 20 001 \$ à 30 000 \$	4
De 30 001 \$ à 40 000 \$	2
40 001 \$ et plus	0
TOTAL	18

Dernier diplôme obtenu	Femmes (N)
Aucun diplôme/Études secondaires non complétées	4
Diplôme d'études secondaires (DES)	5
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	2
Diplôme d'études collégiales préuniversitaire (DEC préuniversitaire)	3
Diplôme d'études collégiales technique (DEC technique)	2
Diplôme universitaire (premier cycle)	2
TOTAL	18

Situation conjugale et familiale	Femmes (N)
En couple avec enfants	2
En couple sans enfant	2
Mère seule	7
Seule	7
TOTAL	18



Présence d'enfants		Femmes (N)	Nombre d'enfants	Femmes (N)
Sans enfants		5	1	4
Avec enfant	Tous âges	13	2	5
	Au moins un enfant de moins de 5 ans	0	3	2
	Au moins un enfant de 5 à 12 ans	7	4	1
	Au moins un enfant de 13 à 17 ans	4	5	1
	Au moins un enfant de 18 ans et plus	7	TOTAL	13
	Enfants en garde partagée	4		
	Aucun enfant à la maison	4		

Personnes intervenant auprès des femmes

Au total, neuf personnes intervenantes ont été rencontrées en deux groupes de discussion. La majorité travaillait au sein d'organismes communautaires :

- Organisme offrant des services d'accueil aux personnes immigrantes;
- Organisme d'éducation et d'intégration des réalités des personnes LGBTQ+;
- Organisme de distribution alimentaire et d'aide pour personnes dans le besoin;
- Organisme travaillant auprès de personnes autochtones;
- Deux centres de femmes;
- Organisme travaillant auprès de personnes itinérantes;
- Organisme d'éducation populaire et d'aide pour personnes en situation de pauvreté;
- Organisme travaillant auprès de personnes en situation d'exclusion sociale et d'itinérance;
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Personnes rencontrées dans les trois communautés Atikamekw

Femmes Atikamekw en situation de violence conjugale

Des critères spécifiques ont guidé la constitution de l'échantillon des femmes Atikamekw vivant ou ayant vécu une situation de violence conjugale :

- Être une femme de 18 ans et plus;
- Reconnaître avoir vécu de la violence conjugale et avoir entrepris des démarches en Mauricie et/ou dans les communautés Atikamekw auprès d'au moins un service public, privé ou communautaire dans les cinq dernières années;
- Ne pas être en situation de crise au moment de l'entrevue;
- Résider dans l'une des trois communautés Atikamekw (Opitciwan, Wemotaci et Manawan);
- Participer à la recherche de façon volontaire.

Nous avons élargi la fenêtre de temps à cinq ans, plutôt que trois ans par rapport aux démarches entreprises par les femmes, pour donner suite à la recommandation des deux collaboratrices des communautés Atikamekw d'Opitciwan et de Manawan siégeant sur le comité stratégique du projet. Elles ont expliqué qu'une fenêtre de trois ans était trop restreinte pour que les femmes se sentent à l'aise de s'ouvrir sur leur expérience personnelle.

La diversité recherchée a été atteinte en ce qui a trait au territoire de résidence : des femmes provenant

des trois communautés ont été rencontrées, soit deux ou trois par communauté.

Cinq d'entre elles occupent un emploi à temps plein et toutes ont des enfants. Une seule n'est pas en couple au moment de l'entrevue. Contrairement aux femmes rencontrées dans les territoires adminis-

tratifs de la Mauricie, une des femmes résidant en communauté Atikamekw a un salaire annuel de plus de 80 000 \$.

Les tableaux ci-bas font état de la situation des femmes au moment de l'entrevue.

Communauté	Femmes (N)
Opitciwan	2
Wemotaci	2
Manawan	3
TOTAL	7

Âge	Femmes (N)
18 à 24 ans	0
25 à 34 ans	2
35 à 44 ans	3
45 à 54 ans	1
55 à 64 ans	1
TOTAL	7

Occupation	Femmes (N)
En emploi à temps plein	5
En emploi à temps partiel	0
Sans emploi	1
En recherche d'emploi	0
Aux études/formation	0
Prise en charge des enfants/à la maison	1
Prise en charge d'un proche	0
TOTAL	7

Revenu personnel annuel	Femmes (N)
Aucun revenu	1
15 000 \$ et moins	1
De 15 001 \$ à 20 000 \$	0
De 20 001 \$ à 30 000 \$	3
De 30 001 \$ à 50 000 \$	0
De 50 001 \$ à 80 000 \$	0
80 001 \$ et plus	1
Préfère ne pas répondre	1
TOTAL	7

Dernier diplôme obtenu	Femmes (N)
Aucun diplôme/Études secondaires non complétées	3
Diplôme d'études secondaires (DES)	1
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	2
Diplôme d'études collégiales préuniversitaire (DEC préuniversitaire)	0
Diplôme d'études collégiales technique (DEC technique)	0
Diplôme universitaire (premier cycle)	1
TOTAL	7

Situation conjugale et familiale	Femmes (N)
En couple avec enfants	6
En couple sans enfant	0
Mère seule	1
Seule	0
TOTAL	7

Présence d'enfants	Femmes (N)	Nombre d'enfants	Femmes (N)
Sans enfants	0	1	0
Avec enfant	7	2	1
Tous âges			
Au moins un enfant de moins de 5 ans	2	3	1
Au moins un enfant de 5 à 12 ans	5	4	3
Au moins un enfant de 13 à 17 ans	3	5	1
Au moins un enfant de 18 ans et plus	5	6	0
Enfants en garde partagée	0	7	1
Aucun enfant à la maison	0	TOTAL	7

Personnes intervenant auprès des femmes

Au total, 11 personnes intervenantes³ ont été rencontrées en trois groupes de discussion, un dans chaque communauté Atikamekw. Au moment de l'entrevue, elles travaillaient toutes au sein des services sociaux et de santé comme intervenantes.

L'une d'entre elles avait également plusieurs années d'expérience comme travailleuse dans une maison d'hébergement. Une autre participante est aussi reconnue dans sa communauté en tant qu'aidante naturelle⁴.



- 3 Une seule personne intervenante était un homme. Le terme « intervenantes » sera utilisé tout au long du document puisque la quasi-totalité des personnes intervenantes rencontrées pour l'étude sont des femmes (19 sur 20).
- 4 Dans les communautés Atikamekw, les personnes aidantes naturelles sont des guides spirituelles.

Présentation des propos des femmes rencontrées

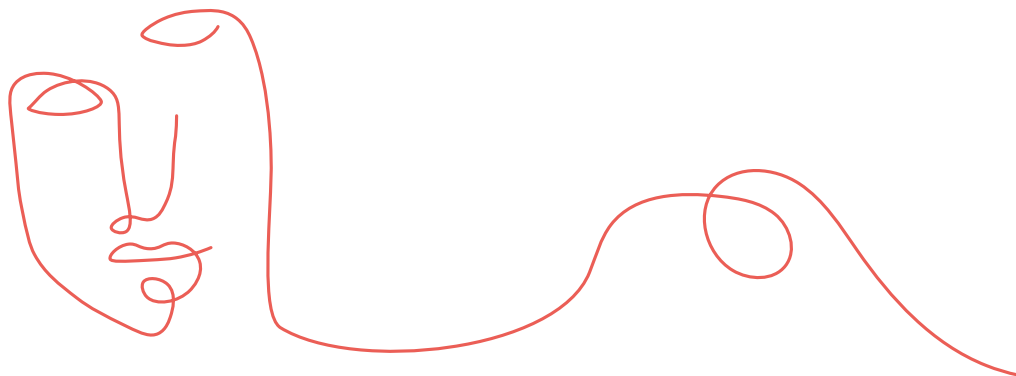
Les entrevues ont abordé différents thèmes afin d'atteindre l'objectif du projet :

- Expériences actuelles ou passées, en tant que femme en situation de violence conjugale, en lien avec l'accès et l'utilisation des services privés, publics et communautaires offerts en Mauricie;
- Difficultés rencontrées dans les services et les aspects favorables au cheminement;
- Discriminations vécues;
- Pistes d'action visant une amélioration de l'offre de services permettant de mieux soutenir les femmes en situation de violence conjugale.

Les propos et expériences des femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale sont donc le cœur de la collecte de données, mais des intervenantes ont aussi été rencontrées. Ces dernières expriment souvent des points de vue qui se rapprochent beaucoup de ceux partagés par les femmes. Elles le font toutefois à partir de leur expérience de travailleuses, ce qui leur donne parfois une vision plus large des enjeux transversaux vécus par les femmes qui ont plutôt un regard sur leur propre expérience. Les résultats présentent les propos des femmes et des personnes intervenantes en même temps.

Bien que la collecte des données auprès des femmes et des intervenantes dans les trois communautés Atikamekw ait été menée de façon un peu différente de celle dans les six territoires administratifs de la Mauricie, la présentation des résultats est thématique (obstacles, facilitateurs, pistes d'amélioration). Les résultats recueillis auprès des communautés Atikamekw font toutefois l'objet de sections précises à certains endroits, considérant les réalités particulières vécues au sein des ressources et services disponibles dans les communautés qui se distinguent de ceux hors communauté.

Plusieurs citations accompagnent le texte afin de laisser les personnes rencontrées, surtout les femmes, parler de leur vécu. Les citations provenant des propos recueillis dans les communautés Atikamekw ont une couleur différente de celles issues des propos recueillis dans les six territoires administratifs de la Mauricie. Des tableaux synthèses permettent de repérer tout au long du rapport les principaux résultats. Enfin, quelques autres encadrés mettent en lumière quelques aspects considérés particulièrement pertinents.



Connaissance et utilisation des ressources par les femmes rencontrées

Méconnaissance des ressources disponibles et de leur fonctionnement

Bien que quelques femmes rencontrées connaissent des ressources et services existants (notamment à cause de leurs études dans le milieu de l'intervention), plusieurs femmes ont une connaissance très limitée des services et des ressources disponibles dans la région pour les femmes vivant de la violence conjugale.

Les maisons d'hébergement sont le type de ressources nommé le plus spontanément par les femmes lorsque questionnées sur les ressources et services connus.

« Il y a des gens, je pense par ignorance, ils savent pas toutes les ressources. J'ai eu la chance d'avoir eu des cours en travail social, ça fait que je connais quand même les ressources. Mais c'est pas tout le monde. Il y en a qui pensent que c'est juste la police quand tu as un problème. Ou appeler au CSLC... Mais il y a quand même d'autres ressources intéressantes qui sont bien aidantes. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Souvent, elles connaissent pas les ressources, ça fait que si nous on n'est pas là et qu'on dit pas : "Tu peux aller là, tu peux aller là", bien, elles auront pas accès. » (INTERVENANTE)

Lors des entrevues, une liste de types de ressources était présentée aux femmes. Certaines en connaissaient quelques-unes, mais ne savaient pas toujours qu'elles pouvaient soutenir des femmes vivant de la violence conjugale.

« Euh, j'en connais pas beaucoup finalement. Bien, je connais le CLSC. Les hôpitaux, cliniques médicales, je savais même pas que ça pouvait nous aider à part que si t'étais malade. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Un manque de connaissance de toutes les démarches à entreprendre et de comment les réaliser, au-delà du manque de connaissance des ressources en tant que tel, est aussi présent, peu importe le territoire de résidence.

« Parce que je savais pas comment m'aligner pour m'aider. Et comment aller chercher de l'aide. Je savais pas comment m'y prendre. J'étais là à rester à attendre, attendre... » (FEMME ATIKAMEKW)



« Il y a aussi la méconnaissance du système : quelles sont les ressources qui sont disponibles pour elles? Quoi faire exactement? À qui je m'adresse? Qu'est-ce qui s'en vient? » (INTERVENANTE)

Plus particulièrement dans les communautés Atikamekw, les femmes ont expliqué se diriger vers les quelques ressources qu'elles connaissent ou qui leur sont référées par des personnes intervenantes, que ce soit au sein de la communauté ou à l'extérieur.

Ressources utilisées

Les tableaux ci-bas rapportent les différents services et ressources nommés par les participantes dans la description des démarches qu'elles ont entreprises. Les services et ressources sont classés selon le nombre de participantes qui les ont utilisés : cela ne signifie pas que chaque participante connaissait

toutes les ressources listées. Certaines ressources étaient d'ailleurs connues par les femmes, mais celles-ci ne les associaient pas systématiquement à une possibilité d'aide en situation de violence conjugale.

Ressources utilisées par les femmes vivant dans les six territoires administratifs de la Mauricie

Les services et ressources utilisés par les participantes reflètent en partie le lien qu'elles possèdent avec les organismes qui les ont recrutées : les organismes communautaires et les maisons d'hébergement ont été plus nombreux à contribuer au recrutement que les autres types de services. Cependant, alors que cinq participantes ont été recrutées par des maisons d'hébergement, le fait qu'une grande majorité de

participantes dans l'ensemble de l'échantillon ait utilisé les services d'une maison d'hébergement s'avère significatif. D'ailleurs, plusieurs femmes ont indiqué avoir contacté en premier les services policiers, le CLSC, un centre de femmes ou la ligne téléphonique Info-Santé, qui les ont immédiatement référées à une maison d'hébergement.

Ressources et services utilisés par les femmes vivant dans les six territoires administratifs de la Mauricie

Les ressources et services utilisés	
Ressources communautaires	Femmes (N)
Maison d'hébergement (incluant services externes)	15
Organisme communautaire ⁵	9
CAVAC	3
CALACS	2
IVAC	1
Services communautaires en immigration	2
Ressources institutionnelles en santé et services sociaux	Femmes (N)
Médecin	9
Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	6
Psychologue	6
CLSC	5
Travailleur.se social.e	3
Programme d'aide avec le CIUSSS ⁶	2
Psychiatre	2
Ligne téléphonique 811 Info-Santé	1
Autres ressources publiques	Femmes (N)
Services policiers	9
Aide juridique	5
HLM	2
Ressources privées	Femmes (N)
Psychologue	3 ⁷
Communauté – réseaux d'entraide	Femmes (N)
Groupe d'entraide autonome ⁸	2

- 5 Une variété d'organismes communautaires a été nommée, par exemple : services aux personnes immigrantes, services aux personnes en situation de pauvreté, banques alimentaires, services d'aide à l'emploi, services d'aide aux familles, centres de femmes, etc.
- 6 Une participante a consulté un programme d'aide pour personnes ayant une déficience physique et une autre participante a consulté un programme d'aide aux familles.
- 7 Les informations recueillies pour ces trois femmes manquent de précision quant à la provenance du service en psychologie utilisé, à savoir s'il s'agit bel et bien d'un service privé.
- 8 Il s'agit de groupes d'entraide initiés par des personnes désirant partager leurs expériences et créer un réseau de solidarité, sans être relié à un organisme.

Ressources utilisées par les femmes vivant dans une des trois communautés Atikamekw

À la différence de la collecte dans les six territoires administratifs, les ressources et services mentionnés par les participantes Atikamekw ont moins de liens directs avec des organismes. Les maisons d'hébergement sont par ailleurs très peu nommées pour cette portion de la collecte, puisqu'il n'y a qu'une seule maison d'hébergement qui se situe à Opitciwan.

Il est aussi important de préciser que le ressourcement en milieu naturel nommé par l'une des participantes fait référence à un ressourcement organisé formellement par une ressource. Plusieurs femmes ont quant à elles dit se ressourcer en nature, par elles-mêmes.

Ressources et services utilisés par les femmes vivant dans une des trois communautés Atikamekw

Les ressources et services utilisés dans la communauté de résidence	
Ressources communautaires	Femmes (N)
Maison d'hébergement	1
Ressources institutionnelles en santé et services sociaux	Femmes (N)
Psychologue	5
Médecin	3
Intervenante en santé mentale	2
Services sociaux	1
Thérapie de couple	1
Autres ressources publiques	Femmes (N)
Services policiers	3
Communauté – réseaux d'entraide	Femmes (N)
Ressourcement en milieu naturel	1
Personne aidante naturelle	1
Les ressources et services utilisés hors communauté	
Ressources communautaires	Femmes (N)
Maison d'hébergement (incluant services externes)	2
Centre de ressourcement	2
Ressources institutionnelles en santé et services sociaux	Femmes (N)
Hôpital	1
Autres ressources publiques	Femmes (N)
Aide juridique	1
Ressources privées	Femmes (N)
Psychologue	1
Communauté – réseaux d'entraide	Femmes (N)
Groupe d'entraide autonome	1

Obstacles rencontrés dans l'accès et l'utilisation des services

Les femmes participantes ont partagé plusieurs éléments ayant un impact négatif sur leur capacité à entreprendre des démarches ou sur leur utilisation des services. Les obstacles rencontrés relèvent 1) des situations vécues par les femmes, mais surtout 2) des services eux-mêmes (organisation, structure, fonctionnement, localisation). La discrimination vécue par certaines femmes, selon leur positionnement social respectif, représente aussi un obstacle majeur

à l'accès aux services pour les femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale ainsi qu'à la qualité des services reçus. Certains de ces obstacles particuliers sont présentés séparément afin de les mettre en lumière. Bien que ce ne sont pas toutes les femmes qui ont dit se sentir discriminées ou opprimées, elles ont toutes relaté des obstacles qui les dépassent, que l'on peut comprendre à l'intérieur de dynamiques sociales plus larges.

Obstacles relevant des situations vécues par les femmes

Ce premier regroupement d'obstacles à l'accès aux services est en lien avec ce qui relève des situations vécues par les femmes. Il ne faudrait toutefois pas le voir comme une forme de responsabilisation des femmes : au contraire, les aspects soulevés ne ren-

voient pas à une forme de faute ou de culpabilité, mais bien à des aspects de leur situation qui, bien qu'ils soient analysés sur le plan individuel, sont aussi bien ancrés dans des réalités sociales qui les dépassent.

Non-reconnaissance de la situation de violence conjugale et de sa gravité par les femmes elles-mêmes

Les différentes formes que peut prendre la violence conjugale semblent difficiles à cerner pour la majorité des femmes rencontrées, peu importe leur territoire de résidence. La difficulté à reconnaître les formes de violence qui se distinguent de la violence physique, comme la violence psychologique ou économique, pose un frein pour les femmes à aller chercher de l'aide auprès des ressources et services.

Certaines sont surprises de ne pas avoir été en mesure d'identifier plus rapidement qu'elles vivaient de la violence conjugale, particulièrement pour celles qui travaillent dans le milieu de l'intervention ou des soins. Pour d'autres, l'hésitation à consulter un médecin ou à communiquer avec un corps policier relève de la crainte de ne pas être crues, considérant l'absence de marques physiques.


« C'était plus verbal ou... C'est sûr qu'il y en a eu, des chicanes, et qu'on s'est comme pognés, mais c'était pas autant... Je me ramassais pas avec des bleus. C'est vraiment psychologique. Mais c'était quand même... ça m'a toute brisée à l'intérieur, ma confiance... mon estime aussi. [...] [hésitation] Je me disais ça va servir à rien aussi, si jamais j'appelle la police, vu que physiquement, ça paraissait pas. » (FEMME ATIKAMEKW)

« Je suis infirmière auxiliaire, j'ai étudié là-dedans. Moi-même, j'ai pas vu le... [...] Parce que... Je voulais pas le voir, peut-être? Je sais pas quoi te dire sur cette question-là. C'est vraiment de la violence physique, mais j'ai pas vu psychologique. J'avais pas conscience de ça. Et puis ça se fait tranquillement aussi. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

*« J'ai fait des thérapies sur la violence. Là-dedans, ils nous apprenaient le cycle de la violence conjugale. Je comprenais pas vraiment qu'il parlait de... verbal, oui, mais psychologique, ça, je comprenais pas... »
(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)*


Plusieurs femmes ont vécu ou vivent encore aujourd'hui de la violence familiale, ce qui ajoute à la difficulté de reconnaître qu'elles vivent de la violence conjugale. Pour ces femmes, la violence est normalisée. Dans les communautés Atikamekw, la violence familiale est particulièrement fréquente. Elle est liée, selon les participantes rencontrées, aux traumatismes intergénérationnels, en rapport notamment avec l'histoire coloniale et les conditions de vie difficiles dans les communautés.

« C'est pas qu'on le sait pas, on le sait que c'est ça qu'on vit, mais on l'atténue avec "ah c'est pas si grave que ça". Ma mère se faisait battre physiquement, moi c'est pas physique, tu sais, on l'atténue. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)



*« Une jeune fille enceinte qui se fait battre par son chum. Elle va pas le réaliser que c'est de la violence conjugale, encore là. Une chicane. Parce qu'elle voit aussi à la maison. Parce qu'ils entendent parler. C'est normalisé. Très normalisé. C'est d'aller déconstruire ça. C'est ça, l'enjeu le plus grand. »
(INTERVENANTE ATIKAMEKW)*

Cette normalisation de la violence conjugale s'accompagne aussi souvent d'une incompréhension des dynamiques de violence, ce qui fait en sorte que les femmes peuvent se sentir responsables de la violence vécue. C'est ce que rapportent des intervenantes d'une communauté Atikamekw.



« On en fait, de la sensibilisation, c'est juste que les gens réalisent pas qu'ils sont dedans. C'est ça qui est le plus difficile pour eux autres, c'est de réaliser qu'ils en vivent. Ils disent que c'est normal de vivre ça. [...] "Je l'ai mérité."... "C'est de ma faute.", c'est beaucoup de culpabilisation et elles vont se mettre la faute sur elles-mêmes. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

De plus, des femmes peuvent aussi avoir l'impression que la situation qu'elles vivent est moins grave que celle d'autres femmes, particulièrement, encore une fois, quand il s'agit de violence psychologique ou verbale, donc qui ne laisse pas de traces physiques.

« Mais quand je les entendais parler de femmes qui se faisaient battre physiquement et que c'était visible [...] bien je peux même pas parler de mon problème là, elle a pire que moi comme problème puis ils la jugent au boutte. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Je me disais ça va servir à rien, si j'appelle la police. Parce que je... Je sais pas s'ils voulaient des preuves ou bien... Mais après, j'ai su que la violence psychologique, bien c'était quand même quelque chose. C'est autant blessant que physiquement. Ça te brise à l'intérieur. » (FEMME ATIKAMEKW)

Peurs de répercussions négatives de dénoncer la situation de violence ou d'entreprendre des démarches en situation de crise

Plusieurs femmes ont raconté avoir hésité avant de porter plainte ou d'entreprendre des démarches visant à mettre fin à la situation de violence conjugale à cause de différentes craintes de répercussions sur elles ou sur leurs proches.

Elles mentionnent tout d'abord la peur du dévoilement de cette situation, pour laquelle de la honte et de la gêne sont ressenties. S'y ajoute la peur de connaître l'intervenante qui les recevra, ce qui amplifie le sentiment de honte pour certaines, surtout en milieu rural où les réseaux de connaissances sont plus restreints.

« Comme j'ai étudié en éducation spécialisée, je connaissais quelques ressources, mais j'osais plus ou moins parce que je me disais : "D'un coup que je connais la fille..." »
(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

Pour les femmes vivant dans les communautés Atikamekw, la question de l'anonymat se pose de façon importante. Compte tenu du peu de personnes y résidant, les personnes se connaissent et « tout se sait ». La honte et la gêne liées au dévoilement de la situation sont par conséquent accentuées. Les femmes travaillant en relation d'aide indiquent aussi avoir peur de perdre leur crédibilité au sein de leur communauté advenant le fait que les gens apprennent qu'elles vivent de la violence conjugale.

Les femmes peuvent aussi craindre l'aggravation de la situation de violence : elles appréhendent la colère du conjoint qui peut les avoir menacées de représailles.

« [Les hommes qui disent :] "Si tu fais ça, c'est ça qui va t'arriver." »
(FEMME ATIKAMEKW)

Elles appréhendent aussi certaines pertes possibles une fois que la situation aura été dévoilée et des démarches entreprises. Pour plusieurs, la peur de perdre la garde de leurs enfants est prépondérante. Quoique ressentie par de nombreuses femmes ayant des enfants, cette peur est exacerbée pour les femmes Atikamekw à cause de l'historique que les communautés ont avec les services sociaux.

« [Organisme] ça je connais, mais j'ai pas osé. Je les ai pas consultés, mais je savais... Et j'avais un peu peur : "Qu'est-ce qui va arriver?". J'avais peur qu'on m'arrache ma fille également, donc... » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

« Mais j'avais peur aussi des services sociaux, puis... D'être jugée. Puis d'exposer... bien, pas d'exposer ma... [...] J'avais peur des services sociaux, qu'ils prennent mes enfants. » (FEMME ATIKAMEKW)

Pour d'autres femmes, il s'agit de la crainte de perdre des liens affectifs significatifs, comme la présence d'un animal de compagnie ou de perdre son milieu de vie et ses ressources sociales. Cette peur de perdre des liens sociaux est particulièrement marquée pour des femmes immigrantes qui s'inquiètent de la fragilisation de leur réseau social qui est souvent déjà faible.

« Oui, je me rappelle, je chialais, je disais : "Non ! Pas la police !". Je paniquais parce que moi, j'avais des animaux chez ce monsieur-là. Ma jument, c'est mon bébé. J'ai pas envie qu'il fasse de quoi... » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

Des femmes peuvent aussi être préoccupées par le fait de devoir faire face aux préjugés de leur entourage et au manque de soutien après avoir partagé leur situation avec leurs proches. Le manque de sensibilisation et de connaissance de leur part face à ce qu'est la violence conjugale peut entraîner des réactions qui responsabilisent les femmes.

« La majorité de mon entourage ne sait même pas ce que je vivais. Je suis pas du genre à parler, puis moi, ma violence conjugale, elle n'était pas physique, c'était plus psychologique et financière, fait que vu que c'est pas visible, les gens dans mon entourage s'en rendaient pas compte. Mais quand je les entendais parler de femmes qui se faisaient battre physiquement et que c'était visible, là bien je les entendais dire : "Si elles restent là, c'est parce qu'elles aiment ça." [...] Donc c'est ça, dans la famille et dans l'entourage, c'est dur d'avoir de l'aide souvent. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Des fois, c'est la honte. Les femmes sont gênées d'en parler. C'est ça aussi qui est comme obstacle parce qu'elles ont peur d'être jugées. »
(FEMME ATIKAMEKW)

Enfin, des femmes, tant dans les communautés Atikamekw que dans les autres territoires, appréhendent d'être aidées par un intervenant masculin lorsqu'elles font appel aux secours ou à des services. La domination masculine qui marque ou qui a marqué leur relation conjugale est un facteur qui freine leurs démarches de sortie de la violence. Les femmes Atikamekw pour qui les ressources sont encore plus rares vivent d'autant plus cette situation alors que peu d'alternatives s'offrent à elles.

« Parce que moi j'ai quand même la chienne de... Parce que c'est... c'est rare quand tu appelles la police, que tu as des femmes... Le trois-quarts du temps, c'est des hommes, donc... ça me faisait peur. Et les ambulanciers, c'est la même affaire, donc... » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Je n'étais pas à l'aise si je peux dire, je l'ai rencontré deux fois le psychologue. [...] J'ai vécu beaucoup de violence avec mon ex, aujourd'hui encore j'ai peur de rencontrer un homme. La peur est toujours là. »

(FEMME ATIKAMEKW)

Conditions économiques et matérielles et rupture sociale

La quasi-totalité des femmes participant à l'étude vivent une situation de précarité économique et plusieurs sont très isolées socialement. Leurs faibles ressources financières et matérielles les empêchent de réaliser des démarches.

Ainsi, la majorité n'ont pas d'auto ou les moyens financiers pour se déplacer, ce qui rend pratiquement impossible l'accès aux ressources d'aide. Elles se retrouvent parfois dépendantes du transport bénévole ou de leurs proches pour se déplacer, ce qui est un frein particulièrement en situation de crise.

Le niveau d'isolement et de rupture sociale des femmes réduit aussi leurs options quant aux démarches qu'elles pourraient entreprendre. Elles manquent souvent de ressources psychologiques et sociales pour se mettre en action, en plus d'avoir pu être isolées au sein du foyer par le conjoint violent.

« Si les femmes veulent se sauver, il y a pas rien de disponible, il faut qu'elles se débrouillent d'elles-mêmes tout le temps. Si elle est à pied, qu'elle a pas de véhicule... Parce que souvent, ils font ça, ils t'isolent aussi, fait que souvent t'as plus de contact avec ta famille, tes amis, ça fait que comment elles font pour réussir à se sauver? Elles ont plus aucun moyen. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Je connais une femme en ce moment, elle vit de la violence conjugale, mais son conjoint l'empêche d'aller aux ressources d'aide alimentaire. Donc là, je peux pas dire : "Je vais la référer à différents services." Elle est un peu contrôlée. »

(INTERVENANTE)

Tableau synthèse : obstacles relevant des situations vécues par les femmes

Non-reconnaissance de la situation de violence conjugale (VC) et de sa gravité par les femmes elles-mêmes :

Incompréhension des formes que peut prendre la VC par les femmes elles-mêmes;

Violence familiale passée ou actuelle qui entraîne une normalisation de la violence et limite les prises de conscience;

Perception que sa situation de VC est moins pire que celles d'autres femmes.

Peurs de répercussions négatives de dénoncer la situation de violence ou d'entreprendre des démarches en situation de crise :

Peur du dévoilement de la situation de violence conjugale (honte, gêne);

Peur de pertes possibles :

- du droit parental (se faire enlever ses enfants),
- de liens affectifs significatifs (animal de compagnie),
- de son milieu de vie et de ses ressources sociales (lien social);

Peur d'aggraver la situation de violence (colère du conjoint; menaces du conjoint);

Peur de la fragilisation d'un réseau social déjà faible (particulièrement pour les femmes immigrantes);

Peur de faire face aux préjugés de son entourage et que ce dernier ne soit pas aidant (par exemple, l'idée que les femmes qui vivent de la VC sont responsables de leur situation);

Peur d'être aidée par un intervenant masculin (à cause de la violence perpétrée par un conjoint).

Conditions économiques et matérielles et rupture sociale :

Manque de moyens financiers et de voiture pour se déplacer facilement vers les services;

Isolement et rupture sociale réduisant les options quant aux démarches possibles.

Obstacles relevant des services

De nombreux obstacles relevant directement des services eux-mêmes ont été identifiés par les femmes et les personnes intervenantes rencontrées, soit en lien avec l'organisation des services, leur structure, leur fonctionnement ou alors leur localisation.

Localisation des services et ressources

Particulièrement pour les femmes qui ne résident pas dans les centres urbains de la Mauricie (Shawinigan et Trois-Rivières), où se situe la majorité des organisations offrant des services aux femmes, la question du transport est un frein à l'utilisation des services dont elles ont besoin. Dans la majorité des municipalités, aucun service de transport en commun n'est disponible.

Plusieurs femmes expliquent ne pas avoir de voiture, par manque de ressources financières, ou parce que la voiture auparavant utilisée était la propriété de l'ex-conjoint.

Faire une demande à l'avance pour obtenir un transport bénévole n'est pas toujours possible et demander à des proches, qui peuvent devoir manquer du travail pour les accompagner, n'est pas l'idéal pour des femmes rencontrées.

Enfin, les enjeux de transport se posent aussi lors de situation de crise où les femmes habitant en milieu rural et n'ayant pas de voiture, n'ont pas de moyens de quitter le domicile familial ou même pour certaines femmes plus démunies résidant à Trois-Rivières qui doivent défrayer le coût du transport en commun.

« De faire manquer des journées d'ouvrage au monde que tu aimes, c'est pas le best. Et payer des taxis pour faire (hésitations)... C'est un trajet aller-retour qui va te coûter 300 \$ que tu as pas. (silence) C'est tough aussi.

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

« Même à Trois-Rivières, juste de dire : "il faut que tu viennes en autobus, il faut que tu te rendes...". Donc là, c'est la mobilité, et même à Trois-Rivières, il y a des difficultés de mobilité, imagine dans le coin de Louiseville, ou si tu habites à Sainte-Thècle, tu fais quoi? [...] Même s'il y a des ressources, il faut que les ressources... On n'a pas l'argent pour se déplacer, le prix du gaz, c'est quelque chose... »

(INTERVENANTE)

« Je te dirais qu'en campagne, c'est pas évident, mais moi j'avais une auto, donc je pouvais me promener. [...] Mettons, j'allais quelque part, c'était toujours à Trois-Rivières. Ça, c'est une affaire : en campagne, il y a pas tellement de choses. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

La localisation des ressources est aussi mentionnée par une femme qui désire utiliser les services d'une maison d'hébergement plus près d'autres ressources communautaires qu'elle fréquente déjà : même si cette maison pourrait lui offrir un soutien pertinent, elle préfère ne pas y aller afin de rester près de la ressource déjà connue bien que cette dernière ne soit pas spécialisée en violence conjugale. Ainsi, des femmes peuvent préférer rester dans leur milieu de vie (leur quartier par exemple) pour préserver les liens tissés avec certaines ressources plutôt que d'aller en maison d'hébergement ce qui les en éloignerait.


*« Oui, la (maison d'hébergement), on m'en avait parlé.
Mais ça, c'est plus loin. Et je veux vraiment rester dans le coin
ici parce que là, ce qui me tient en vie, c'est (organisme). »*

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Longs délais pour avoir accès aux services et aux ressources

Les délais avant d'avoir une réponse, même en situation d'urgence, sont longs et semblent toucher tous les services, partout sur le territoire de la Mauricie et dans les communautés Atikamekw. Des femmes racontent que les services policiers tardent à arriver (ce qui exacerbe le sentiment d'insécurité) ou le manque de places dans les maisons d'hébergement à certains moments (qui peut entraîner des périodes d'instabilité résidentielle).

Les listes d'attentes et les délais pour avoir accès aux services sont décriés, tant par les femmes que par les intervenantes rencontrées. Elles mentionnent par exemple les nombreux appels faits avant l'ouverture d'un dossier dans une ressource et une longue attente avant de voir un médecin à l'urgence ou d'obtenir un rendez-vous avec un médecin. Plusieurs femmes racontent aussi les difficultés d'accès à des services en psychologie qui seraient bénéfiques dans leur cheminement. Le temps d'attente peut alors s'avérer un facteur de premier plan pour augmenter le niveau de risque dans la situation d'urgence.



*« C'est difficile aujourd'hui de prendre rendez-vous avec un médecin
[qui vient dans la communauté]. Je suis sur une liste d'attente. »*

(FEMME ATIKAMEKW)

*« Dans l'urgence, excuse-moi, mais il y a trop de paperasse. Faudrait que ça
soit là, là. Rien que pour te donner une idée, j'ai appelé la Sûreté du Québec,
ça leur a pris 45 minutes avant d'arriver. 45 minutes ! C'est les 45 minutes
les plus longues de ta vie. Parce que tu sais pas comment ton ex-conjoint va
réagir. T'as cinq enfants en bas âge et toi, t'es en plein milieu de ça. »*

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

*« Je le sais où je peux tous les référer, mais est-ce que j'ai accès à ça quand
j'en ai besoin pour la personne? Non. C'est ça qui est la plus grosse difficulté,
c'est que j'ai pas toujours accès. Autant que ça peut être la personne qui m'en
empêche que c'est le système qui est mis en place qui va m'empêcher de lui
donner le service qu'elle aurait besoin maintenant et non dans 5-6 mois. »*

(INTERVENANTE)

Ces délais sont des obstacles directs à l'accès aux services et freinent même certaines femmes à demander du soutien. Des femmes appréhendent les listes d'attente et, pensant que les services ne seront pas accessibles pour elles, ne tenteront pas du tout d'y accéder. Elles considèrent que faire une demande ne servira à rien. Une intervenante explique cette situation en lien avec les longues listes d'attente pour accéder aux services du CIUSSS.

« Je te dirais que 9 fois sur 10, elles refusent de faire une demande au CIUSSS parce qu'elles nous parlent de la liste d'attente et elles sont conscientes que ça va être long. Elles sont juste découragées. » (INTERVENANTE)

Plusieurs femmes rencontrées sentent aussi que leur cas n'est pas prioritaire, même si leur vie et celle de leurs enfants sont en danger. Les délais avant d'accéder aux services, qu'ils soient du milieu communautaire, privé ou du réseau public, sont ressentis comme un traitement discriminatoire, voire déshumanisant.

« Tu sais, on s'entend qu'aller à la cour, la justice, c'est long et pénible! J'en ai connu des gens qui ont voulu se désister en cours de route à cause des dates! C'était tout le temps remis au lendemain, à plus tard. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Tous les services sont trop longs, ils prennent trop leur temps, ils ont trop de bureaucratie à faire. C'est interminable. Pour quelqu'un qui attend, c'est l'enfer. [...] Les services, justement, tu les as pas la journée que t'en as besoin. [...] À un moment donné, tu te sens carrément comme un déchet. (silence) Tu sais, t'es là, t'espères que ça va donner quelque chose au bout de la ligne, toutes les démarches que tu fais. Mais sans savoir. Donc, tu marches encore sur des œufs. Tu marches tout le temps dans l'incertitude. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

Les personnes intervenantes rencontrées mettent de l'avant les conditions de travail difficiles au sein des ressources ainsi que le manque de main-d'œuvre qui limitent l'accès et la qualité des services. Elles mentionnent la détresse psychologique, les épuisements professionnels, l'enjeu des postes temporaires, le temps réduit pour intervenir auprès des femmes.

« Le manque de main-d'œuvre, on voudrait tous que nos organismes aillent plus d'argent, avoir des meilleures subventions, mais on les a pas ces subventions-là, et la main-d'œuvre s'en va et elle est épuisée et en burnout, et tu as tout ça qui est en ligne de compte dans les difficultés. » (INTERVENANTE)

« Ils sont toujours en crise, fatigués. Ils sont tout le temps sur le terrain en train d'éteindre des feux. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Ce qui serait le fun aussi, [d'avoir plus] de ressources, mais... On est des ressources, mais nos postes sont pas assurés. Je sais pas quand est-ce qu'on va me dire si c'est fini, ta job est finie, si on veut que tu reviennes. On est deux en train de stresser, et on continue à travailler pareil, mais on s'entend que la motivation et le stress, ça va pas ensemble. [...] Et il y a tout le côté aussi de support pour les intervenants, qui est pas tant présent. Souvent, quand tu es intervenante dans la communauté, tu es pas mal laissée à toi-même. Tu fais tes affaires. [...] Oui, c'est une manière de nous montrer qu'ils nous font confiance, mais on a besoin de support! Les histoires, c'est épouvantable, ce qu'on en entend. [...] Dernièrement, on a vécu deux cellules de crise. C'était deux suicides en une semaine. [...] Je viens de commencer ça fait six mois, et mon médecin m'a déjà dit : "Dans trois mois, si ça s'améliore pas, tu es en arrêt". » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Manque d'information transmise aux femmes

Un des obstacles identifiés en ce qui a trait aux services est le manque d'information reçue par les femmes. D'une part, il y a le manque de transmission aux femmes, par les différentes ressources, de l'information sur les services auxquels elles ont droit. Des femmes mentionnent avoir parfois appris, tard dans leurs démarches, la disponibilité d'un service qui leur aurait été utile bien avant. D'autre part, il y a le manque d'information de la part des ressources sur les différentes étapes en cours et plus globalement sur la manière dont les différents systèmes fonctionnent (services de santé et de services sociaux, système judiciaire, DPJ, etc.). Se retrouver dans les dédales des services et la gestion des priorités cause de l'anxiété aux femmes qui ne saisissent pas toujours bien ce qui se passe dans la complexité des démarches.

« Ça pris un an avant qu'on me donne un petit truc qui sonne : si quelqu'un vient m'agresser, j'enlève juste un petit bidule et ça se met à sonner quand même fort. C'est un mini système d'alarme que CAVAC donne, mais ça, est-ce que c'est vraiment un an plus tard que j'en ai besoin? J'étais traumatisée de venir dans le parc... Il est jamais trop tard, mais... Et c'est du monde qui m'en a parlé, c'est pas venu du CAVAC. C'est moi qui leur ai demandé "avez-vous ce truc-là?". »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)


« J'ai pas de médecin de famille, rien. Je sais même pas où appeler ou quoi pour être sur une liste d'attente pour avoir un médecin de famille. On m'a parlé qu'il y avait une possibilité de liste d'attente, mais on m'a pas dit où appeler, donc, je sais pas plus. On reste souvent dans le néant. Tu as juste des bouts d'informations. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Ce que j'ai su plus tard, il était trop tard, c'est que j'aurais pu avoir un système de protection chez nous. Un système d'alarme. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Absence de continuité entre les types de services

Les propos recueillis dans les communautés Atikamekw rendent compte d'un problème dans la logique sectorielle des services. À cause du manque de continuité et de coordination entre les services, les femmes doivent répéter leur histoire à plusieurs personnes.



« Tous les corridors de services, nous on doit répéter l'histoire avec l'infirmière, parce qu'elle est tannée de répéter... Quand tu vis dans une place éloignée, c'est ça le problème. [...] Le policier, la santé, les services sociaux pour le transport, il faut répéter à ceux qui gèrent le transport, ... »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

La période suivant un séjour en maison d'hébergement est aussi parfois vécue comme une épreuve par les femmes rencontrées sur les six territoires administratifs : elles ont le sentiment d'être laissées à elles-mêmes sans accompagnement durant une période où elles peuvent vivre de l'instabilité résidentielle et des difficultés à recevoir de l'aide. Elles y voient une rupture de service après l'accompagnement très apprécié en maison d'hébergement.

« Peut-être que si j'avais appelé, ils m'auraient donné un suivi peut-être plus... C'est vrai que quand je suis sortie, sur le coup, je me suis sentie abandonnée un peu, oui. Quand je squattais un peu partout chez mes amis, oui, je me suis sentie abandonnée un peu. Il aurait fallu, je pense, qu'il y ait une continuité. Peut-être une fois par semaine ou deux. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« On a eu quand même des demandes pour aller voir des femmes qui quittaient le centre d'hébergement et qui avaient pas nécessairement de... Bien, j'imagine en tout cas, si on nous interpellait, qu'il y avait pas nécessairement de filet de sécurité pour la suite. »

(INTERVENANTE)

Absence de mécanismes pour assurer la sécurité des femmes

Un grand sentiment d'insécurité est éprouvé par des femmes après avoir porté plainte. Lorsqu'elles entreprennent et vivent des démarches judiciaires, la proximité avec l'ex-conjoint lors des passages à la cour est vécue difficilement. La gestion par les services policiers des interdits de contact, lorsqu'il y en a, ne sécurise pas toujours les femmes. Une des femmes rencontrées raconte avoir dû appeler la police uniquement lorsque son ex-conjoint était rendu à proximité de son domicile, alors qu'elle savait qu'il était en route depuis un moment déjà.

« C'est des affaires comme ça que je trouve qu'il manque de services. Tu as pas le droit d'avoir de contacts avec la personne, mais quand tu passes devant le juge, que tu es en train d'attendre pour passer devant le juge, tu es dans une salle d'attente deux fois plus grosse qu'ici, mais tu peux le croiser n'importe quand. Il peut te regarder, te faire un sourire, te faire un clin d'œil; sans le vouloir, tu peux rentrer dedans, ce qui m'est arrivé déjà, la première journée que j'étais au palais de justice. Tu sais, tu as pas de sécurité en tant que tel, que tu sois avec des agents de DPJ, que tu sois avec un avocat... »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

« À toutes les fois, les policiers disaient qu'ils pouvaient rien faire. Je me suis pas sentie en sécurité. Et quand je suis retournée chez moi, je leur avais dit qu'il y avait eu une interdiction de contact. Il y a quelqu'un qui m'a dit qu'il s'en venait chez nous, ça fait que j'ai appelé la police. On m'a dit : "Bien, on peut pas l'arrêter comme ça, là, il faut qu'on le voit sur le trottoir..." Mais là, il s'en venait chez nous. Donc là, au moment qu'il était sur la galerie, j'ai appelé la police. C'est là qu'ils sont venus. C'est comme si je m'imaginais des choses. Je me sentais pas crue. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU SEMI-RURAL)

Méconnaissance des formes de violence conjugale par les différentes personnes intervenant auprès des femmes

Les différentes personnes qui sont appelées à intervenir auprès des femmes tout au long de leurs démarches, particulièrement dans les services publics ou privés, que ce soit dans les communautés Atikamekw ou dans les six territoires administratifs de la Mauricie, n'ont pas toujours une bonne connaissance de ce qu'est la violence conjugale. Cette méconnaissance fait en sorte qu'elles peuvent avoir de la difficulté à bien évaluer la gravité de la situation vécue par les femmes. Ceci contribue à la banalisation de la violence conjugale et au sentiment d'isolement des femmes. Le manque de personnes spécialisées en violence conjugale entraîne aussi une responsabilisation des femmes et un sentiment de découragement, en plus de parfois mener à des diagnostics pas toujours justes, ou dont la cause réelle n'est pas prise en compte, telle la dépression.

« Tu sais, docteur de famille, tu as été violentée, ils te donnent un antidépresseur, mais après ça... Ça reste superflu je vais dire. Ça fait quand même un an que je lui en parle de ça, que je voyais pas bien, on dirait que là elle vient comme d'allumer. J'en ai eu des coups de batte de baseball sur la tête, des gros coups, les doigts dans les yeux, tu sais [...]. Après un an, elle vient de décider que ça serait mieux que je passe des examens. Il est peut-être rendu trop tard. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)


« Il fallait que je me présente au palais de justice, mais je l'ai su comme la veille pour la plainte. Le policier disait : "On a essayé de vous rejoindre, ça fait longtemps qu'on a essayé de vous rejoindre." J'ai reçu aucun appel. Ils ont fait des affaires de même... On dirait que ça marchait pas. Donc là, il m'a dit : "Bah! Si vous portez plainte, il a rien à son dossier, donc ça ira nulle part." Je sais pas, là. J'ai l'impression que ça les touchait pas plus que ça. Oui, [j'ai ressenti ça comme] des injustices. Parce que pour eux, oui, c'était comme un peu des reproches, du fait que j'avais pas répondu plus tôt. J'ai trouvé qu'ils étaient comme pressés de passer à d'autre chose. Ils ont beaucoup de choses à faire, mais... J'ai senti que, pour eux... Comme si c'était pas important. Ça fait que j'ai trouvé que l'intervention de la police a été... insatisfaisante, mettons. Vraiment inappropriée. C'était quasiment s'il prenait de son bord. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

« On a quand même des intervenants, on essaye du mieux qu'on peut. Même quand on sait qu'elles retournent, on va essayer quand même de garder un contact avec elles, mais la majorité du temps... majoritairement, c'est les [intervenants] hommes qui disent ça : "Mais anyway, elle veut pas sortir de là. Si elle voulait sortir de là, elle serait sortie." »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)





« Elle veut porter plainte, mais en même temps non, mais elle a peur, mais parfois les policiers vont dire : “Porte plainte, là! Arrête là, ça suffit.” Tu sais, des jugements, comme ça. Les infirmières aussi, le font. Mais c’est plus des allochtones qui vont intervenir à chaque fois, plusieurs fois, chaque jour. Ils peuvent y aller comme dix fois, mais à un moment donné, ils sont fatigués, et ils ont plus la notion de... Ils savent plus quoi faire, fait que ça va sortir brusque. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

La méconnaissance et l’incompréhension des formes que peut prendre la violence conjugale, par l’entourage immédiat, mais aussi par plusieurs personnes intervenantes, provoquent chez les femmes un sentiment d’injustice. Cette incompréhension a pour impact de minimiser et d’invalider la détresse vécue par les femmes. Pour cette raison, elles sont nombreuses à avoir associé ce type de réactions à une forme d’injustice. Un sentiment de solitude s’installe aussi devant l’inaction de l’entourage ou du voisinage lors de situation de crise, mais aussi devant le peu de sérieux dont font preuve des personnes intervenantes durant leurs démarches.

Difficile accès à l’aide juridique

Quoique d’autres services publics ont été utilisés par les femmes rencontrées, l’aide juridique a été spécifiquement identifiée comme étant difficile d’accès. Quelques femmes ont mentionné que les avocates et avocats sont réticents à prendre des cas d’aide juridique puisque les honoraires sont moins importants que pour d’autres dossiers.

« L’aide juridique, c’est difficile. Et souvent, bien le fait que j’aie pas... (hésitations) Il y a peut-être un petit peu le sentiment... pas un sentiment discriminatoire, mais le fait que, moi, j’ai de l’aide juridique parce que j’ai pas... Dans le fond, je reçois de l’aide sociale. [C’était difficile de trouver un avocat] qui prenne des contrats d’aide juridique. Tu sais, ils sont payés pareil par l’aide juridique, mais c’est ça. Souvent, c’est peut-être moins payant. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

Services peu adaptés à la situation de femmes avec enfants

Les femmes ayant la responsabilité d’enfants vivent une difficulté particulière dans l’accès aux services. L’absence de services de garde adaptés à la situation des femmes en situation de violence conjugale peut faire en sorte qu’elles ne puissent pas utiliser les services disponibles.

« Quand tu pars de là, tu vis mieux la situation, mais autant que j’ai été ultra aisée, que tu peux ne plus avoir beaucoup d’argent. Mais il faut que tu fasses toutes les démarches, tu as un enfant tout le temps. C’est... c’est ça. Même un soutien pour les femmes, du gardiennage, je parle. Tu sais, des fois j’ai un rendez-vous par exemple, mais je parlerai pas de ces affaires-là devant mon enfant. Donc là, ça devient aussi une contrainte à ce niveau-là, quand il y a pas d’école, pas de garderie, pendant la COVID... ou pour d’autres raisons. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Moi, ce que je remarque comme obstacle, c'est de ne pas s'engager parce qu'il y a des enfants. L'homme travaille, mais elle, elle s'occupe de la maison, des enfants, elle veut s'en sortir, bien il faut qu'elle essaie de trouver quelqu'un pour garder les enfants pour qu'elle vienne consulter ou aller au centre de santé. Des fois, on dit "Venez, emmenez vos enfants." On garde vos enfants le temps qu'elle voit un psychologue, admettons. [...] Des fois, elles sont obligées d'emmener leurs enfants dans une maison d'hébergement à l'extérieur de la communauté, et les enfants manquent l'école, donc ça, c'est un autre obstacle. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

De plus, certaines femmes ayant des enfants mentionnent que les services d'hébergement ne sont pas toujours adaptés à leur réalité : la charge des enfants peut les empêcher de se déposer, de prendre du temps pour elles, et donc, de cheminer au rythme souhaité lors de leur séjour en maison d'hébergement.

« Comme à la maison d'hébergement, le terrain est tout petit. Bon, d'accord. Mais ils ont pas de jeux extérieurs pour les enfants. Ils ont pas de programmation pour les enfants. Ils veulent que les femmes se remontent, mais il faut que les parents surveillent leurs enfants 24/24. Donc, c'est quand que les parents ont le temps de se remettre en question? De se remettre des émotions qu'elles ont à vivre? Quand il faut qu'elles s'occupent de leurs enfants, la même chose. Et il faut qu'elles fassent des tâches pour le service rendu le temps que tu es là. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

Sentiments ressentis par les femmes face aux obstacles rencontrés

Les obstacles que les femmes rencontrent, tant dans l'accès aux services que dans leur utilisation, entraînent des répercussions importantes sur la façon dont les femmes vivent leurs démarches. Leurs récits rendent compte de plusieurs émotions négatives ressenties durant leurs parcours :

Sentiment d'être laissées à elles-mêmes après un séjour en maison d'hébergement;

Sentiment d'insécurité, notamment dans les démarches judiciaires;

Sentiment d'injustice face à la méconnaissance et à l'incompréhension des formes de violence conjugale par les personnes intervenantes et l'entourage;

Sentiment de déshumanisation causé par les délais et la non-priorisation dans les services.

Tableau synthèse: obstacles relevant des services

Localisation des services et des ressources:

Manque de transport pour les femmes vivant en milieu rural;
Le processus pour avoir accès à un transport bénévole est contraignant;
Problème criant en situation de crise lorsque les femmes n'ont pas de moyens de transport pour fuir;
Désir des femmes de demeurer près des ressources qu'elles utilisent déjà.

Longs délais pour avoir accès aux services et aux ressources:

Longs délais, même en situation d'urgence, avant d'avoir des services (corps policier arrivant tardivement sur les lieux, manque de places en maisons d'hébergement, etc.);
Nombreux appels à faire avant l'ouverture d'un dossier;
Difficile accès à des services en psychologie;
Femmes hésitant à demander de l'aide sachant que leur nom sera mis sur une liste d'attente.

Manque d'information transmise aux femmes:

Manque de partage aux femmes des informations sur les services auxquels elles ont droit;
Manque d'information sur les différentes étapes lors de démarches déjà entreprises.

Absence de continuité entre les types de services:

Obligation de répéter son histoire à plusieurs reprises;
Manque de services après un séjour en maison d'hébergement.

Absence de mécanismes pour assurer la sécurité des femmes:

Proximité avec l'ex-conjoint lors de passages à la cour;
Manque de compréhension du besoin de sécurité des femmes dans l'application des interdictions de contact.

Méconnaissance des formes de violence conjugale par les différentes personnes intervenant auprès des femmes:

Méconnaissance des formes de violence conjugale qui empêche de bien évaluer la gravité de la situation vécue par les femmes;
Incompréhension de la situation vécue qui entraîne de mauvais diagnostics et donc de mauvais traitements.

Difficile accès à l'aide juridique:

Réticence de plusieurs avocats et avocates à prendre des dossiers d'aide juridique qui freinent l'accès des femmes à une défense juste et adéquate.

Services peu adaptés à la situation de femmes avec enfants

Manque de services de garde adaptés aux besoins des femmes qui entreprennent des démarches;
Services d'hébergement pas toujours adaptés.

Obstacles spécifiques aux femmes à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression

Bien que toutes les femmes vivent des discriminations en tant que femmes puisqu'elles vivent les effets du patriarcat, celles se retrouvant à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression ou vivant des situations les fragilisant davantage ont une expérience particulière de l'accès et de l'utilisation des services. Les sections qui suivent rendent compte, à partir de la parole des femmes ainsi que des intervenantes rencontrées, de ces vécus spécifiques. Elles permettent de prendre la mesure de l'exacerbation des obstacles pour ces femmes.

Femmes issues de l'immigration et racisées

Un des premiers obstacles vécus par plusieurs femmes immigrantes est la barrière de la langue. Cette barrière est visible sous divers aspects. Tout d'abord, les femmes peuvent trouver encore plus difficile de se retrouver dans les différentes démarches à entreprendre, ne comprenant pas bien les directives ou quelles informations chercher. Ensuite, elles ne sont pas toujours bien comprises lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une personne pour l'interprétariat, ce qui ralentit leur accès aux services.

« Interprète : Oui, c'est sûr que la première rencontre qu'elle a eue avec l'avocate, on lui assigné cette avocate-là parce qu'elle était censée parler espagnol, mais elle parlait vraiment très, très peu. Donc, à la première rencontre, elle avait pas de traducteur. Ça fini avec Google Traduction. Elle a parlé à l'intervenante et c'est suite à ça qu'elle l'a accompagnée pour les suivantes, donc elle avait un interprète. J'ai posé la question si, malgré l'interprète, si elle sentait la barrière de la langue; elle dit que oui, effectivement, parce qu'il y'a des fois que... , elle s'exprime beaucoup mieux dans sa langue évidemment, et elle sait pas si l'intensité de ce qu'elle dit, c'est traduit correctement dans l'autre langue ou s'il y a des choses qui peuvent se perdre dans la traduction. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

La gêne de s'exprimer en français peut aussi freiner des femmes immigrantes à demander de l'aide. Elles craignent de ne pas être bien comprises et de ne pas être en mesure d'exprimer exactement ce qu'elles veulent dire. Cette situation est problématique lorsqu'il est question de sujets aussi délicats que celui de la violence conjugale.

« Je dirais pas nécessairement qu'elles sont discriminées parce qu'elles ne parlent pas français, mais c'est plus qu'elles ne cherchent pas l'aide parce qu'elles ne parlent pas français. Elles sont gênées. [...] Même si c'est le cas, non, je n'irai pas chercher, à quoi je vais faire face? [...] Il y a des mots qui sortiront pas facilement, surtout en situation de crise, surtout des choses vraiment émotionnelles qui sortiront pas en français comme elles sont capables de le dire dans leur langue maternelle. Le mot en français est pas assez fort pour exprimer ce que je ressens. Ça fait que c'est très très très difficile. » (INTERVENANTE)

Alors que certaines femmes immigrantes se retrouvent dépendantes de leur conjoint en raison de leur statut d'immigration, plusieurs font aussi face à des incohérences au sein des services aux personnes immigrantes. Cette situation n'est pas rare en ce qui a trait aux réalités complexes de parcours d'immigration : les femmes reçoivent des informations contradictoires sur leurs droits et sur les démarches à entreprendre autant en matière d'immigration qu'en matière de violence conjugale. La collaboration entre les ressources en immigration et celles en violence conjugale serait à améliorer.

« Un autre gros enjeu, c'est l'information du côté de l'immigration. Donc pour pouvoir définir ou donner des réponses à une cliente sur ok, ton statut va changer ou il va pas changer, à quoi tu auras droit, comment ça t'a affectée, ou comment tu peux être plus stable ici, c'est toute une aventure parce que selon la personne qui répond, la réponse peut changer. Un avocat dit une chose, un autre avocat dit une autre chose. Je vois que les gens s'attendent à ce que ce soit une seule réponse, c'est un seul pays! Donc quelle est LA réponse? Moi je peux pas dire, je sais pas non plus. C'est parce que c'est pas dans notre contrôle. Donc, cette situation crée beaucoup d'instabilité, de confusion, de frustration, autant chez les clientes que chez nous-mêmes. » (INTERVENANTE)

« Interprète : Elle a deux personnes différentes, deux avocats différents. Celui qui est dans le sujet du divorce, elle lui dit qu'elle divorce... Compte tenu que son dossier d'immigration est lié avec celui de son ex-conjoint, faudrait qu'elle retourne dans son pays d'origine. Mais son avocat dit : "Non, tu peux divorcer parce que c'est à cause de violence conjugale." Donc, elle a comme deux versions par rapport à un même fait [...] Tout le monde lui dit des affaires différentes, des versions contradictoires. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Par conséquent, plusieurs femmes immigrantes peuvent vivre une grande instabilité et une toute aussi grande insécurité, puisque s'entremêlent les démarches légales d'immigration et les démarches pour sortir de la situation de violence conjugale. La méconnaissance de leurs droits et des impacts des différentes démarches sur leur parcours d'immigration peut entraîner la crainte légitime de ne pouvoir rester au Canada. Certaines femmes craignent d'être dans l'obligation de se séparer de leur conjoint si elles font appel aux services offerts en violence conjugale.

« [Il y a] la peur de perdre ou voir affecter son statut d'immigration. [...] Parce qu'à cause de la méconnaissance qu'il y a, elle pense qu'elle sera obligée, qu'on va l'obliger à porter plainte et qu'au Canada, une plainte ça veut dire automatiquement la prison pour le conjoint. » (INTERVENANTE)

Femmes ayant des limitations fonctionnelles

Les femmes rencontrées ayant des limitations fonctionnelles physiques n'ont nommé aucune difficulté en lien avec leur situation de handicap. Seulement les obstacles en lien avec le fait de vivre avec une condition de santé mentale ou de dépendances ont été nommées. Les femmes vivant avec une condition de santé mentale ou de dépendances sont confrontées à une stigmatisation particulière dans les services. Les personnes intervenantes ne prennent pas toujours au sérieux leur situation de violence conjugale à cause de leur condition. Une « étiquette » est accolée à ces femmes et cela nuit à leur accès à des services répondant à leurs besoins quant au vécu de violence.

« [Les intervenant.e.s] me rappellent que je suis bipolaire, et que dans le fond, j'en invente. Pas me faire prendre au sérieux, c'est quasiment à tous les jours. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

De plus, selon des intervenantes rencontrées, il n'y a pas de ressources adéquates dans le réseau de la santé et des services sociaux et pas toujours dans les maisons d'hébergement pour les femmes qui consomment ou qui ont des conditions de santé mentale : les critères d'admissibilité très stricts des ressources existantes empêchent ces femmes d'avoir accès aux services dont elles auraient bien besoin.

« Les services sont trop catégorisés. Il faut que la personne entre dans une case en particulier, et ça existe de moins en moins, on s'en rend compte. [...] Je pense que le réseau, les services qui sont offerts, ils rejoignent pas les gens avec des multi problématiques. Mais eux, ils ont besoin de cocher des cases, donc c'est sûr qu'ils nous retournent des gens parce qu'ils sont un peu impuissants face à ces situations-là. » (INTERVENANTE)

Femmes en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle

Les femmes en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle font face à d'importants préjugés qui sont tenaces dans le système de santé et de services sociaux. La discrimination est visible quant à l'accès aux services : à cause de leur apparence ou de leur difficulté à exprimer leurs besoins, les femmes se butent à des personnes intervenantes qui ne comprennent pas bien leurs réalités et qui ne font pas nécessairement l'effort pour dépasser les premières impressions et chercher à comprendre la situation vécue par les femmes. Des femmes ressentent ce regard méprisant posé sur elles et ne se sentent pas crues et traitées avec respect, ce qui ajoute à leur détresse, alors qu'elles venaient chercher de l'aide. Leur réalité complexe n'est alors pas traitée avec la profondeur requise et les personnes intervenantes, comme les médecins, ne décèlent donc pas l'entrelacement des enjeux vécus par les femmes qui se trouvent devant elles. Les diagnostics posés, et donc les traitements proposés, peuvent par conséquent ne pas toujours être totalement adaptés à la situation de ces femmes.

« Oui, le fait que je suis sur l'aide sociale, le fait que je suis dyslexique, il y a des mots que je comprends pas ou que je prononce mal. Je les sens des fois, les regards de haut. [...] Des fois, tu le sens que la personne, on dirait qu'elle lève le menton et qu'elle te regarde avec un dégoût. Ils vont faire semblant que non, mais ça se sent ça là. Le malaise se sent pareil. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Souvent nos gens en situation de pauvreté, le médecin va pas les prendre au sérieux. Ça fait qu'ils vont pas leur donner les soins qu'ils ont besoin, ils vont minimiser le besoin. Moi, j'ai quelqu'un qui est même en santé mentale, le médecin dit : "C'est pas une dépression que tu fais, c'est vraiment pas ça, tu as juste besoin de dormir, c'est tout." Mais tu minimises dans le fond ses enjeux et ses besoins. [...] Ils vont pas chercher la cause, ils vont être curatifs. Donc, ils peuvent passer à côté de plein de choses à cause de ça. »

(INTERVENANTE)

« Dans le fond, les préjugés avec les personnes en situation de pauvreté, souvent, c'est naïf, mais des fois au niveau de l'apparence, au niveau de comment elles s'expriment, des personnes analphabètes qui ne savent pas lire et écrire, souvent, elles ont beaucoup de difficultés à bien nommer leurs vrais besoins, fait que ça fait en sorte qu'elles ont vraiment de la difficulté à avoir les services qu'elles ont droit. Aussi, à savoir c'est quoi les services qu'elles peuvent avoir. Donc, il y a quand même de la discrimination sur plein d'aspects et souvent elles connaissent pas les ressources, fait que si nous on n'est pas là, et on dit pas : "Hey, tu peux aller là !", bien, elles auront pas accès. » (INTERVENANTE)

Les incohérences entre la logique des services et les réalités vécues par les femmes sont aussi dénoncées. Par exemple, il est nécessaire d'avoir une adresse pour obtenir un service dans le réseau de la santé et des services sociaux alors que des femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale sont en situation d'instabilité résidentielle. C'est ainsi que, même si elles auraient cruellement besoin de services de santé et de soutien psychologique, elles sont exclues.

« Une femme qui se séparait devait se trouver un logement, avait pas de sous, et pour avoir de l'aide sociale, il fallait que tu ailles une adresse, mais pour avoir un logement, faut que tu ailles une source de revenu, fait que c'était comme la balle qui se lançait. » (INTERVENANTE)

Le contexte de crise du logement qui sévit actuellement affecte lourdement les femmes en situation de pauvreté, qui, en plus des préjugés dont elles peuvent faire l'objet auprès des propriétaires de logements, peinent à se loger faute de revenus suffisants. Les loyers hors de prix et leur situation de pauvreté créent de l'instabilité résidentielle. C'est le cas pour quelques femmes rencontrées qui sont dépendantes de l'hospitalité de leurs proches pour pouvoir avoir un toit sur la tête.

« La difficulté, c'est qu'au final, si [la femme en situation de violence conjugale] décide de déménager... En ce moment, de trouver un appartement à un prix raisonnable, c'est impossible. » (INTERVENANTE)

Enfin, l'accès aux services périphériques à la situation de violence est de plus limité, que ce soit pour le logement ou l'aide alimentaire. Des femmes seules en situation de pauvreté ou d'instabilité résidentielle rapportent être confrontées à des critères inégaux comparativement à des femmes avec enfants. Bien que les femmes ayant des enfants vivent certains défis particuliers dans l'accès aux services, les femmes seules en vivent aussi.

« Il y a des femmes qui ont des enfants et qui ont de l'aide pour leur logement parce que, justement, elles ont des enfants. Moi, je suis toute seule, j'ai pas d'enfants, mais j'ai pas d'aide, j'ai pas rien! Je trouve qu'il y a un manque de ce côté-là. Tu sais, j'en avais vraiment besoin. Et une chance que j'ai une famille à l'aise parce que j'aurais mangé mes bas, là. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Femmes issues de la diversité sexuelle et de genre

Les femmes rencontrées se disant membre de la communauté LGBTQ+ n'ont pas évoqué d'obstacles spécifiques liés à cette appartenance. Toutefois, une intervenante participante a expliqué quelques-uns des obstacles que peuvent rencontrer les femmes de la diversité sexuelle et de genre lorsqu'elles veulent accéder à des services en lien avec leur situation de violence conjugale.

Tout d'abord, les services d'hébergement ne sont pas toujours adaptés aux cas où deux femmes d'un couple sont auteures de violence conjugale, puisqu'elles ne pourront pas être hébergées au même endroit. Ensuite, une femme lesbienne peut faire face à une banalisation de sa situation de violence puisque la violence dans une relation entre femmes est encore taboue. Comme d'autres femmes, elles peuvent ne pas être crues, mais ici spécifiquement à cause de la difficulté à imaginer qu'il puisse y avoir de la violence dans un couple lesbien. Enfin, les femmes trans, particulièrement celles ayant une apparence plus stéréotypiquement masculine, peuvent ne pas réussir à accéder à des services réservés aux femmes, comme dans les maisons d'hébergement ou des centres de femmes.

« Plus spécifiquement vraiment par rapport à la discrimination, si on pense aux femmes trans ou aux femmes qui ont une identité fluide ou qui s'identifient pas nécessairement toujours comme une femme ou strictement comme une femme, bien c'est sûr, il y a encore beaucoup de fermeture... Ça dépend des centres de femmes et des maisons d'hébergement, je sais qu'il y en a qui sont super affichées et ils sont inclusifs pour toutes les femmes, toutes les personnes qui s'identifient comme femme. Par contre, je sais qu'il y en a que c'est pas le cas puis le fait d'avoir une femme trans, surtout une femme trans qui a encore une apparence qui est stéréotypiquement masculine, ça peut vraiment mal passer. »

(INTERVENANTE)


Femmes Atikamekw en communauté et hors communauté

Dans une visée de documenter les réalités spécifiques des femmes autochtones sur le territoire de la Mauricie, plusieurs femmes Atikamekw ont été rencontrées, surtout vivant dans l'une des trois communautés, mais aussi vivant hors communauté. Des intervenantes travaillant en communauté, ou travaillant dans un organisme en milieu urbain auprès de personnes autochtones, ont aussi été rencontrées. L'intensité de la collecte auprès de cette population explique la longueur de cette section qui leur est consacrée.

Outre certains obstacles déjà présentés, qui sont aussi vécus par des femmes Atikamekw, d'autres s'ajoutent ou sont vécus différemment à cause du contexte particulier qu'implique le fait de vivre en territoire très éloigné, d'avoir accès à des services et ressources différents qui sont propres aux communautés Atikamekw, ainsi que d'entretenir des relations avec les instances gouvernementales marquées par le colonialisme.

Importance de certaines valeurs chez les Atikamekw

Tout d'abord, bien que certaines valeurs importantes pour les membres des communautés Atikamekw puissent se révéler aidantes, elles peuvent aussi agir comme frein à l'accès aux services. Par exemple, l'importance accordée à la famille peut faire en sorte que les femmes vivant de la violence conjugale ne veulent pas « briser leur famille » en dénonçant leur conjoint.



« C'est quelque chose de tabou. Les femmes ne sont pas vraiment ouvertes à discuter de ça et... parce que d'une certaine manière, elles ont peut-être peur des représailles, elles ont peur de se retrouver toutes seules avec les enfants... Souvent, les personnes ont des grandes familles ici : elles veulent pas briser leur famille! L'image de la famille fait partie d'une des valeurs tellement importantes chez les Atikamekw qu'une femme ne voudra pas briser sa famille. Donc, il y a ça et... Tu sais, les autres membres de la famille aussi qui vont s'en mêler. On va pas, mettons, inciter une femme à quitter son mari si elle vit de la violence. Justement, avec le programme de justice communautaire, c'est ça qui est en train d'être travaillé. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Des intervenantes expliquent les dynamiques au sein des familles élargies dans lesquelles les personnes peuvent s'impliquer dans la vie personnelle des autres et parfois même tenter de faire justice aux personnes de leur entourage elles-mêmes. C'est souvent le cas, par exemple, de la « belle-famille » qui s'en prend à la victime pour protéger le conjoint visé par la dénonciation.

« Une surprotection avec les membres de leur famille. Parce qu'on vit dans des familles élargies, hein. Toute cette gang-là va se sentir coupable, essayer de taire la situation. Ils vont aller intimider la victime, et la menacer. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Préjugés tenaces et méfiance envers les différents services allochtones

Ensuite, les préjugés tenaces et la discrimination auxquels sont confrontées les femmes Atikamekw sont un obstacle majeur dans l'accès et dans l'utilisation des services. Dans le cas précis de la violence conjugale, l'idée automatiquement insinuée qu'il y a de la violence et des problèmes de dépendances dans toutes les familles autochtones et que ces difficultés se perpétuent de génération en génération est forte et teinte la façon dont les personnes intervenantes reçoivent les femmes et les soutiennent.

« Dès la première rencontre, il y avait eu du jugement parce que le psychologue lui a dit : "C'est comme ça vous autres, c'est comme vos parents, vous allez vivre là-dedans vous autres aussi." »

(FEMME ATIKAMEKW)

« Et il y a beaucoup aussi l'affaire que les indiens vivent toutes de la violence, c'est tous des batteurs de femmes, c'est des commentaires qu'on entend... »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Ils ont appelé nos familles, on a été sous enquête pendant soixante jours. Ça été les soixante jours les plus stressants parce que je savais qu'on n'avait rien fait de mal! [...] Parce qu'on est autochtones. En gros, c'est ça. Le fait qu'on vive beaucoup de discriminations, que la DPJ aussitôt qu'ils font une intervention chez les autochtones : "Ah! c'est des alcooliques, c'est des drogués, on retire les enfants de là." Mais tu sais, nous autres, on a arrêté de boire. Ça va faire six mois qu'on boit plus, qu'on a tout lâché. Ça va faire quatre ans qu'on consomme plus. Donc, c'était un peu difficile de faire croire ça à certains organismes, qu'on est des autochtones (hésitation) "non-typés", je dirais (rires). » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Ces préjugés nuisent au sentiment de sécurité des femmes et accentuent leur sentiment de vivre de la discrimination par rapport aux services auxquels elles ont droit.

Jumelés à ces préjugés, les traumatismes vécus par les populations Atikamekw font en sorte que les femmes vivant de la violence sont très méfiantes face aux services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que par les corps de police hors communauté.

« Elle m'a dit : "J'ai beaucoup de méfiance aujourd'hui envers tous les services, parce qu'une fois, ça s'est retourné contre moi." Et c'est ça qui a comme obstacle : la méfiance, le manque de confiance. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Éloignement des ressources et des services ainsi que leur inadaptation

Les femmes Atikamekw vivant en communauté n'ont accès qu'à peu de services dans leur communauté-même, à part des personnes spécialisées en santé mentale, des intervenants et intervenantes de proximité. Un médecin et un psychologue viennent dans la communauté une fois aux deux semaines seulement. Les femmes doivent donc se déplacer hors communauté pour accéder à de nombreux services. Compte tenu des grandes distances à parcourir entre leur lieu de résidence et les services, il s'agit d'un obstacle important pour elles.

Les distances à parcourir peuvent générer des problèmes de transport pour certaines femmes alors que les services de transport sont souvent réservés aux services de santé. L'éloignement de leur milieu de vie peut déstabiliser les femmes, à un moment où elles sont déjà très fragilisées.

« Les obstacles qu'on rencontre, c'est justement le manque de ressources, on en n'a pas tant que ça versus le nombre de victimes qui existent. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Souvent, on doit les envoyer à l'externe, mais encore là, ça arrive qu'on les déstabilise un peu plus. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Présentement, on est en milieu urbain, donc si la femme vit des choses, elle peut peut-être aller chez des amis ou chez de la famille, se cacher un peu comme on dit. On n'a pas beaucoup de ressources, mettons maisons pour les femmes victimes de violence conjugale autochtones vraiment culturellement sécurisantes. » (INTERVENANTE)

De plus, alors que peu de services sont offerts dans les communautés (une seule d'entre elles a une maison d'hébergement sur son territoire, par exemple), les services hors communauté ne sont pas adaptés aux besoins et aux réalités des femmes Atikamekw. De façon générale, les femmes ne sentent pas que les services offerts prennent en compte la culture autochtone.

Outre les difficultés liées aux déplacements et à la sortie de la communauté, les femmes se butent aussi à des directives administratives contradictoires alors que leurs territoires croisent différents territoires administratifs (Mauricie, Saguenay-Lac-St-Jean et Lanaudière) et dont les services sont gérés par des CISSS différents. Les femmes sont alors confrontées à des logiques administratives contradictoires, ce qui les empêche de recevoir la qualité de services à laquelle elles ont droit.

« Parce que c'est déjà une problématique, souvent, qu'on vit dans les ressources, pour les femmes. Des fois, on se fait dire : "Vous êtes pas de la région, vous devez être de la Mauricie..." [...] On est situées dans la Mauricie, mais des fois c'est un obstacle pour les femmes. Au Lac-Saint-Jean, ils vont parfois nous dire que nous, on n'est pas couverts par la région, sauf que Santé Canada nous dit que le plus proche, c'est vraiment le Lac-Saint-Jean. » (FEMME ATIKAMEKW)

Barrière de la langue

La barrière de la langue est un obstacle important pour les femmes Atikamekw, qu'elles vivent en communauté ou en milieu urbain. Les femmes peuvent ressentir de la gêne à s'exprimer en français et ne pas être en mesure d'exprimer aussi clairement qu'elles le voudraient leur vécu alors que les mots justes ne viennent pas facilement en français.

« Bien, le premier obstacle, ce serait la barrière de la langue. Beaucoup de femmes Atikamekw sont beaucoup plus confortables de pouvoir s'exprimer dans leur langue parce que des fois, il y a des mots, mettons, en français, mais en Atikamekw, ce sera tout un concept, c'est pas juste un mot. Des fois, ça peut être interprété d'une mauvaise manière, tu sais, ils veulent traduire en français, des fois c'est plus difficile, ça va sortir d'une autre manière, ça veut pas dire la même chose. Donc ça, c'est un obstacle majeur quand les femmes doivent aller chercher des services à la Tuque ou ailleurs. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Je me souviens d'avoir référé des femmes à la maison d'hébergement à l'extérieur de la communauté. Je dirais que ça avait quand même bien été, mais les femmes restaient pas plus longtemps. [...] Le séjour était court parce que justement, c'était la barrière de la langue. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Manque de confidentialité et proximité dans les communautés

Des femmes Atikamekw vivant de la violence conjugale peuvent craindre de dénoncer leur situation à cause du manque de confidentialité au sein de leur communauté : la communauté étant petite, « tout se sait ». Les sentiments de gêne et de honte sont d'autant plus importants que la situation de violence dévoilée ne passera pas inaperçue. Si elles décident de parler de leur situation à des personnes intervenantes, il arrive que la confidentialité ne soit pas non plus assurée. Cela freine certaines femmes à demander de l'aide ou à utiliser les services disponibles.

La petite taille de la communauté et la proximité entre les personnes y résidant font aussi en sorte qu'il est difficile pour les femmes victimes de violence conjugale de ne plus croiser le conjoint violent.

« C'est petit quand même. Quand quelque chose se passe, bien, tout le monde est au courant si jamais la police s'en va chez toi. »

(FEMME ATIKAMEKW)

« Les gens ont pas confiance aux infirmières dû à ce qui s'est passé, des traumatismes qu'ils ont eus. Par exemple, j'ai une cliente, elle a peur que l'infirmière appelle la police, qu'elle divulgue tout. Ou côté soins, est-ce qu'ils vont appeler les services sociaux, la santé mentale? Parce que ça arrive souvent que la confidentialité... »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Manque de logements

Pour les femmes vivant dans une communauté Atikamekw, la problématique du manque de logement est criante : il est très difficile pour elles de trouver un endroit où habiter autre que le domicile familial qui est, la plupart du temps, surpeuplé. La grande pauvreté affecte aussi plusieurs de ces femmes. Combinés, ces deux facteurs créent une grande précarité résidentielle, ce qui ne facilite pas une sortie de la situation de violence.

« Je me disais : "Je peux pas rester là moi aussi", à vivre sur l'aide sociale, à élever mes enfants quasiment dans la misère parce qu'on n'avait pas d'endroit où habiter, on déménageait souvent... Avec l'aide sociale, c'était pas évident, et il y avait tout le temps des querelles dans les maisons parce que... Il y a eu une maison où j'ai habité, et on était dix-huit dans la maison. Donc moi, je dormais avec mes trois enfants dans la même chambre. » (FEMME ATIKAMEKW)

« Quand elles reviennent dans la communauté, le cycle recommence. Tu retournes à la même maison. Parce qu'ils ont pas le choix, à cause du manque de logement. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Ça fait 12 ans que j'ai fait ma demande de logement et j'ai reçu une réponse cette année comme quoi je suis en attente pour avoir un logement dans ma communauté. [...] Donc, il y a eu des fois où j'avais envie de retourner vers la voie facile... Je me disais : "C'est jusqu'à 18 ans... ". Tu sais, je vais me faire rouer de coups, puis après ça, mes enfants vont être libres. Il y a eu des moments que j'ai pensé comme ça, oui. Parce que j'étais écoeuvée de dormir dans une petite chambre. » (FEMME EN MILIEU URBAIN)

Tableau synthèse : obstacles spécifiques aux femmes à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression

Femmes issues de l'immigration et racisées :

Barrière de la langue :

- exacerbation de la difficulté à se retrouver dans les démarches à entreprendre,
- femmes moins bien comprises dans les ressources à moins d'être accompagnées d'une personne qui peut traduire les propos échangés,
- gêne et crainte de ne pas être bien comprise peuvent être des freins à demander de l'aide;

Incohérences au sein des services aux personnes immigrantes;

Instabilité et insécurité engendrées par l'interrelation entre les démarches légales d'immigration et les démarches de sortie de la situation de violence conjugale (crainte légitime de se voir retirer le droit de demeurer au Canada).

Femmes ayant des limitations fonctionnelles :

Stigmatisation particulière dans les services;

Manque de ressources adaptées pour ces femmes (critères stricts empêchent l'accès aux services).

Femmes en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle :

Préjugés tenaces dans le système de santé et de services sociaux à cause de l'apparence et des difficultés à exprimer leurs besoins;

Mépris ressenti par les femmes et sentiment de ne pas être crues et traitées avec respect;

Manque de profondeur dans l'évaluation de leur situation entraînant des traitements qui ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins complexes;

Incohérence dans la logique d'accès aux services pour les femmes en instabilité résidentielle qui n'ont pas d'adresse leur donnant droit aux services;

Accès limité aux services périphériques répondant aux besoins de base des femmes sans enfant.

Femmes issues de la diversité sexuelle et de genre :

Manque d'adaptation de certains services d'hébergement aux situations où les deux femmes d'un même couple ont besoin de soutien;

Risque de banalisation de la situation de violence vécue par les femmes lesbiennes dans un contexte conjugal;

Difficile accès aux ressources pour certaines femmes trans.

Femmes Atikamekw en communauté et hors communauté :

Poids des valeurs Atikamekw, comme l'importance de la famille, pouvant freiner l'entreprise de démarches de peur de « briser la famille »;

Préjugés tenaces ciblant les Atikamekw, suscitant une grande méfiance des femmes Atikamekw envers les personnes intervenantes allochtones;

Localisation éloignée des ressources et des services (plusieurs femmes doivent sortir de leur communauté pour obtenir les services dont elles ont besoin);

Manque d'adaptation des services offerts hors communauté aux besoins et aux réalités des femmes;

Directives administratives contradictoires pour les femmes vivant dans des communautés croisant différents territoires administratifs (Mauricie, Saguenay-Lac-St-Jean, Lanaudière);

Barrière de la langue lorsqu'elles accèdent à des services en dehors des communautés;

Manque de confidentialité, dû à la proximité, à l'intérieur des communautés où « tout se sait »;

Manque de logements disponibles dans les communautés qui complexifie la sortie d'une relation de violence.

Facilitateurs/conditions optimisant l'accès aux services et une bonne expérience

Les femmes rencontrées ont moins parlé des facilitateurs que des obstacles à l'accès aux services et à une expérience positive de leur utilisation.

Elles ont toutefois mentionné certains aspects qui les aident, encore une fois, sur différents plans.

Conditions de vie et bien-être des femmes

Certains facteurs relevant des conditions de vie des femmes et de leur bien-être sont identifiés comme étant des facilitateurs.

Importance du soutien de la part de l'entourage

Lorsque l'entourage des femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale est présent et soutenant, les femmes arrivent plus facilement à tendre vers un bien-être psychologique. Les proches peuvent aussi offrir un soutien financier ou matériel lorsque les femmes vivent dans des conditions de pauvreté et de précarité. Cette aide leur permet de combler des besoins de base nécessaires à leur survie, mais peut aussi être vue comme un moyen de faciliter les démarches de reconstruction de soi après le vécu de violence conjugale.

« Bien, c'est ma famille, carrément, qui m'a fait manger... Parce qu'écoute, j'avais même pas d'argent pour aller faire l'épicerie. J'étais même pas capable de m'acheter un rouleau de papier toilette. Un coup que j'avais payé l'électricité, Hydro, mon cellulaire... Oublie ça, là. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Dans mon cas, ma famille m'appuie. Je sais qu'ils sont pas proches géographiquement, mais je sais qu'ils sont avec moi pareil. [...] Je parle gros, gros à ma sœur : on s'appelle tous les jours, on se donne des nouvelles, on se dit bon matin, je t'aime [...]. Ça tout le temps été, autant dans mes moments de pur bonheur que dans mes difficultés : elle a tout le temps été là pour moi. »
(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

Pour les femmes Atikamekw rencontrées, le soutien et la bienveillance de l'entourage sont aussi des facteurs importants pour faciliter les démarches, sans quoi elles doivent dans la plupart des cas garder secrète la situation vécue. Il peut s'avérer particulièrement difficile d'obtenir le soutien de la famille et des amis dans un contexte culturel où la valeur de loyauté associée à la famille (et donc au couple) est fortement ancrée dans les représentations sociales comme c'est le cas des Atikamekw. Recevoir le soutien de l'entourage représente donc un grand soulagement.

*« Mais moi, je me réfugiais tout le temps chez ma mère...
Et vu que ma sœur est intervenante...
Ma meilleure amie m'a beaucoup aidée aussi. »*
(FEMME ATIKAMEKW)

« J'en ai parlé avec une amie. Et... J'en ai parlé avec ceux avec qui je travaille, juste pour... Ça m'a fait du bien d'en parler, juste le fait d'en parler. »

(FEMME ATIKAMEKW)

Un modèle familial pour aider à se mobiliser vers des démarches

Si le fait d'avoir vu sa mère vivre de la violence conjugale peut avoir pour effet de normaliser sa propre situation, voir sa mère entamer des démarches pour mettre fin à la violence peut aussi être un moteur pour se mobiliser à son tour. Une femme raconte avoir pris la décision de mettre un terme à sa relation lorsque sa mère l'a fait de son côté. Vivant une situation semblable au même moment, elles ont pu s'épauler mutuellement.

« Pendant que ma mère le vivait, je le vivais aussi. Donc quand j'ai vu ma mère stopper tout ce trauma intergénérationnel-là, j'ai décidé moi aussi que c'était fini. J'en voulais plus de ça. [...] Ma mère a été un gros soutien, ça été mon pilier puis je suis presque sûre que j'étais son pilier. On était deux à s'encourager, à se dire qu'on allait réussir toutes seules. Ça été beaucoup un exemple pour moi, ma mère, ça été un soutien. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Se ressourcer en milieu naturel et s'exprimer par des activités créatives

Spécifiquement pour les femmes Atikamekw, les cérémonies et rassemblements spirituels centrés sur la guérison, qui se font généralement en milieu naturel, sont essentiels à leur cheminement. Ces activités symboliques adaptées aux valeurs et aux traditions des Atikamekw favorisent leur bien-être.

« L'expédition en raquette, c'est du travail sur soi-même. On est cinquante personnes. [...] Interprète : Le fait d'avoir vécu la marche et qu'anciennement, nos ancêtres vivaient comme ça, de marcher à tous les jours avec leurs enfants. [...] Quand elle a amené son traîneau, c'est comme s'il y avait son fardeau avec, parce que le traîneau est quand même pesant, quand on tire. Elle parle du fardeau qu'elle trainait-là en même temps. »

(FEMME ATIKAMEKW)

« Je pense qu'il y a plus de ressources là-bas [dans une autre communauté Atikamekw] qu'ici. Je pense que j'aurais fait autrement... J'aurais été dans le bois. Eux, ils ont un genre de campement pour des situations comme ça. Pour les hommes aussi. Il y a cette ressource pour les hommes là-bas aussi. »

(FEMME ATIKAMEKW)



« Là-bas, au Milieu Naturel, on est resté quand même cinq jours. C'est là que j'ai eu beaucoup d'aide. » (FEMME ATIKAMEKW)

Certaines femmes Atikamekw ont également trouvé aidant de pouvoir s'exprimer par des activités créatives comme la musique ou l'artisanat, desquelles elles tirent un effet libérateur. Étant parfois très difficile de parler de leur situation compte tenu du caractère tabou de la violence conjugale dans les communautés, avoir une façon alternative de s'exprimer autrement qu'avec des mots est émancipateur.

« On jouait du tambour aussi. On m'avait approchée pour jouer du tambour devant une cinquantaine de personnes pour les femmes portées disparues. Ça, ça été une première pour moi. Ça me faisait du bien. Parce que c'est des chants que je fais, mais c'est pas nécessairement des mots, c'est des sons. C'est comme libérateur pour moi, le fait de m'exprimer comme ça et en jouant du tambour. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Briser l'isolement

Comme les femmes vivent un isolement important, les moyens permettant de le briser sont positifs pour elles. D'une part, des femmes apprécient la création d'espaces de parole, d'échanges et de partage entre femmes qui ont vécu la même chose. Ces espaces, formels ou non, se retrouvent en grande partie dans des services communautaires qu'elles fréquentent. Ils leur permettent d'exprimer leur vécu, d'être reconnues, en plus d'être une façon de sortir de chez-elles. Ces espaces de partage procurent un bien-être pour les femmes qui peut les aider à enclencher une démarche ou à en poursuivre une.

« De parler avec les filles, ça, c'est la première affaire qui m'a été aidante. Après ça, j'ai pu voir un peu plus clair et faire du ménage dans mes amis et tout ça... [...] Le groupe où je vais, je sais pas si ça fait longtemps que ça existe, (maison d'hébergement). Quand l'intervenante m'a appelée et elle m'a offert ça, c'était pour sortir. Le but premier, c'était pour sortir de chez nous et de sociabiliser un peu avec le monde. Finalement, je me suis rendu compte que ça me faisait un grand bien, mental et physique, je dirais, d'aller là. Parce qu'on a du fun avec les filles. [...] » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Les femmes brisent aussi leur isolement en participant à d'autres activités offertes par le milieu communautaire : en plus des groupes de cheminement visant le développement personnel, il s'agit d'ateliers thématiques et d'activités éducatives et de sensibilisation. Outre le développement de la conscience de soi et des autres, de même que de la société, ces différentes activités donnent aux femmes la possibilité d'étendre leurs connaissances et de rencontrer des gens.

« Mais là, je sors de l'isolement... (silence) Je passais mon temps juste dans ma chambre et à dormir. Mon moral... (silence) baissait là. Je rencontre des nouvelles personnes. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« C'était pour briser mon isolement, commencer à me faire de nouveaux amis que je m'étais inscrit à (organisme communautaire). [...] Le fait de plus être enfermée toute la journée chez soi. Le fait de plus tout le temps s'apitoyer sur son sort, tu sais. On voit qu'on n'est pas toute seule, et on a des activités qui occupent notre esprit aussi. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Et après ça je m'étais entourée, ils m'avaient donné plein de trucs aussi, j'étais entourée, mais ce qui m'a aidé le plus, c'est bizarre, on a eu un cours, un groupe de femmes qui avaient vécu des violences. Ils nous avaient montré comme du karaté, de l'auto-défense. [...] Donc ça, ça te donne confiance en toi (voix qui casse sous l'émotion). » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Personnes intervenantes et approche d'intervention

Certains facteurs facilitants relèvent plutôt des services : les liens développés entre les femmes et les personnes intervenantes de même que l'approche d'intervention.

Développer un lien de confiance avec des personnes intervenantes bienveillantes

Une fois les démarches débutées, l'expérience des services et des ressources peut être très positive lorsqu'un lien de confiance se développe avec une ou des personnes intervenantes. Quand les femmes sentent qu'elles peuvent compter sur cette personne, que cette dernière les accompagne sans jugement, avec ouverture et empathie, ce lien représente un soutien crucial dans leur cheminement.

« Bien, tu sais, comme à (maison d'hébergement), je me suis sentie accueillie, et je ne me suis pas sentie jugée. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Interprète : Elle pense que c'est surtout le fait qu'elle a développé un lien de confiance avec l'intervenante et qu'elle la suit à tous ses rendez-vous, lui demande si elle va bien et tout ça, donc c'est comme cette suite-là... C'est sentir que l'intervenante est là, qu'elle est présente pour elle, disponible pour elle. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Crue, entendue, comprise... Même, il y a eu toute une journée où j'avais brailé, je pense que ça faisait une semaine que j'étais ici et j'avais brailé toute cette journée-là. La directrice, elle est psychologue aussi, elle m'avait dit : "C'est normal, c'est tout qui retombe." Mais tu sais, moi je le savais pas. Donc, des fois, quand je pleurais ou qu'il y avait quelque chose, on m'enlignait sur... Je disais : "Bin oui, c'est vrai." »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Si développer un lien de confiance avec les personnes intervenantes est aussi très aidant pour les femmes Atikamekw, elles apprécient aussi pouvoir avoir accès à des services dans leur langue. Plusieurs femmes ont aussi dit s'être senties à l'aise de s'ouvrir sur leur situation de violence conjugale au moment où l'intervenante a partagé avoir vécu la même situation et s'en être sortie.

« La première fois, c'est quand même... Bien, c'est surtout faire le premier pas. Mais après tu te sens... Tu as confiance et ça fait du bien aussi de... Bien qu'on t'écoute sans juger. » (FEMME ATIKAMEKW)



« Parce que mon intervenante, là-bas, a vécu la violence conjugale elle aussi. Elle me comprenait, elle partageait aussi, et moi aussi. C'est là que j'ai commencé à parler moi aussi. » (FEMME ATIKAMEKW)

Utilisation d'une approche holistique dans les services

En ce qui a trait plus spécifiquement aux services et ressources, ce qui a aidé le plus les femmes Atikamekw est la mise en valeur de la culture et de la spiritualité au sein des services, soit l'utilisation d'une approche holistique plutôt que compartimentée. Les personnes aidantes naturelles sont des personnes-ressources essentielles pour faire le lien avec les pratiques culturelles ancestrales. Les femmes rencontrées mettent d'ailleurs l'accent sur l'importance, pour les personnes intervenantes allochtones, de s'informer sur les réalités autochtones et d'adapter leur approche. Elles ont aussi nommé qu'avoir accès aux ressources au moment où elles en ont besoin est aidant : que les ressources soient disponibles et qu'elles n'aient pas à attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

« J'ai aussi été nommée comme une personne aidante naturelle pour la communauté par le Conseil de bande. Et des fois, les filles qui sont ici vont m'interpeller si elles ont besoin d'aide. Et je dirige aussi des cérémonies, des rites de passage pour les femmes, pour les enfants aussi. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Tableau synthèse : facilitateurs/conditions optimisant l'accès aux services et une bonne expérience

Conditions de vie et bien-être des femmes :

- Soutien psychologique de la part de l'entourage qui aide les femmes à entreprendre et à réaliser les démarches nécessaires à la sortie de la situation de violence;
- Soutien financier et matériel permettant de combler les besoins de base qui facilitent les démarches de reconstruction de soi après le vécu de violence conjugale;
- Importance du soutien de l'entourage pour les femmes Atikamekw où les valeurs liées à la famille sont centrales;
- Modèle d'une mère quittant un conjoint violent comme facteur déclencheur de la sortie de violence et source de soutien;
- Ressourcement en milieu naturel et expression par des activités créatives permettant aux femmes Atikamekw de se reconstruire;
- Rencontres d'échanges entre femmes et participation à différentes activités au sein d'organismes communautaires pour briser l'isolement dans lequel l'ex-conjoint a entraîné les femmes.

Personnes intervenantes et approche d'intervention :

- Lien de confiance développé avec une personne intervenante respectueuse et bienveillante facilite les démarches entreprises;
- Services dans sa langue maternelle pour les femmes Atikamekw;
- Utilisation d'une approche holistique dans les services pour les femmes Atikamekw (prise en compte globale de la femme, notamment avec des pratiques ancestrales).

Pistes d'amélioration proposées par les personnes rencontrées

Se basant sur leur expérience personnelle, les participantes à la recherche ont identifié de façon rétrospective ce qui aurait été aidant pour elles au cours de leurs démarches. Elles ont également ciblé les changements qu'elles jugent nécessaires pour que d'autres femmes se retrouvant dans la même situation dans le futur rencontrent moins d'obstacles dans leurs démarches.

Sensibiliser à la violence conjugale

La sensibilisation de tous et toutes aux différents visages que peut prendre la violence conjugale est une piste d'amélioration importante qui a été nommée par toutes les participantes. Malgré les campagnes diffusées dans les dernières années, les stéréotypes sont tenaces dans différents types de population.

Tout d'abord, la sensibilisation et l'éducation de la population en général est une façon d'agir sur l'entourage des femmes. En comprenant mieux la complexité de la violence conjugale, les personnes peuvent : détecter plus rapidement les situations problématiques; réagir lorsqu'elles surviennent; mieux soutenir la femme de leur entourage qui vit de la violence conjugale.

Une meilleure formation et une meilleure sensibilisation des différentes personnes qui interviennent auprès des femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale est aussi nécessaire afin de permettre aux femmes d'être mieux accompagnées, que ce soit dans les services publics, privés, et même parfois communautaires.

Enfin, les femmes elles-mêmes doivent être sensibilisées afin qu'elles prennent conscience plus rapidement que la violence verbale ou psychologique, par exemple, est de la violence conjugale au même titre que la violence physique.

« D'expliquer, la violence psychologique, le harcèlement, que c'est pas une façon d'aimer, c'est vraiment un type de violence. Beaucoup de femmes, nous, on ne se rend pas compte. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Je dirais qu'un des grands défis, c'est plus au niveau de la conscientisation. Beaucoup de femmes ne sont pas conscientes de la dangerosité de ce qu'elles vivent avec leur conjoint. J'essaie de les conscientiser que c'est mal, que ça se fait pas. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Je sais pas comment améliorer ça, mais il y avait beaucoup de monde autour quand il me lançait des affaires dehors, il criait, et je le suppliais d'arrêter. Les gens étaient sortis autour, ils regardaient, mais personne faisait rien. Il y a personne qui a appelé la police ou... Donc... Plus de sensibilisation aux gens autour justement, de pas rester spectateurs. Je sais qu'on est dans une société où on fait nos affaires, on veut pas déranger, mais... »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

« C'est la sensibilisation qui est pas là... La famille aussi, si ça fait plusieurs fois, à un moment donné, ils savent plus... Ils manquent de bagage, de connaissances. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Et la même chose au niveau du cycle de la violence. Il faut mettre en place plus de choses, il faut outiller les intervenants. Plus. En tout cas, pour la communauté autochtone. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Il y a eu un manque de formation, d'outils à quelque part, il y a de quoi qui... clairement... Et c'est ça, même au service policier, faire plus de formations pour la violence conjugale. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Dans le même sens, la sensibilisation doit inclure un volet prévention auprès des jeunes afin que, dès un jeune âge, tous et toutes aient une meilleure connaissance des différentes formes que peut prendre la violence conjugale.

« C'est sûr, prévention super super important, dès l'adolescence. On commence nos suivis avec des jeunes filles de 12 ans et c'est pas rare qu'au secondaire on entend des histoires de relations qu'on pourrait mettre le mot violence conjugale dessus. Ça fait que prévention plus plus plus. » (INTERVENANTE)

« Moi j'aimerais ça ajouter qu'il faudrait faire beaucoup de prévention auprès des jeunes. Pour ma part, en ce moment, je suis en train de monter un atelier auprès des ados pour connaître les saines relations de couple. Et de ce côté-là, je pense qu'il faudrait commencer quand même tôt. Parce qu'il y a déjà beaucoup de violence chez les jeunes couples ici. La jalousie... c'est très fort, c'est très dominant je peux dire ici dans la communauté, de ce que je vois par les réseaux sociaux, de ce que j'entends, donc... Je pense qu'il faudrait se concentrer aussi sur les jeunes parce que ces jeunes-là, bien ils vont devenir adultes et il faut briser ce cycle-là, de violence, quand même tôt. » (INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Améliorer les services et leur organisation

En réponse aux nombreux obstacles et difficultés rencontrés par les femmes dans l'accès et l'utilisation des services, plusieurs pistes d'amélioration sont proposées, et ce, sur différents plans.

Faire connaître les ressources existantes et les services qu'elles offrent

Les femmes ne connaissent que très peu les ressources disponibles et les services qu'elles offrent, de même que les démarches à entreprendre lorsqu'elles veulent quitter une situation de violence conjugale. Un meilleur partage de ces informations améliorerait à la fois l'accès aux services et l'utilisation des ressources en augmentant les connaissances des femmes sur ce qui est possible d'entamer comme démarches et la façon de le faire.

« On n'est pas assez au courant. On devrait être au courant de tous ces organismes-là, comme centre de femmes, maison d'hébergement, IVAC. Je ne les connais pas. Il y a plein de noms d'organisme et je suis sûre qu'il doit y en avoir d'autres que je connais pas non plus. Comment ça qu'on connaît pas ça ces organismes-là? Et comment faire pour aller la chercher cette aide-là? [...] Est-ce qu'il y a la possibilité de faire un petit pamphlet avec tous les centres communautaires, me semble que ça serait utile. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Je pense que c'est plus la diffusion d'informations et de faire surtout plus des... pour les personnes, pour les femmes qui ont des enfants, parce que des fois aussi on va pas sortir de la maison, de la relation, parce qu'on va briser la famille. Est-ce que les enfants ne vont pas avoir leur papa? D'avoir plus, oui, d'informations. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

La même situation s'observe aussi dans les communautés Atikamekw où une des pistes d'amélioration identifiées est de regrouper les ressources disponibles dans et hors communauté et de s'assurer de la mise à jour des informations.

« Dire qu'est-ce qu'on a comme ressources. Mais avant tout, il faut qu'on ait une mise à jour. Il y en a qui sont parties, qui sont venues, il y a beaucoup de changements. Peut-être aussi savoir les autres informations des autres centres pour les femmes en Mauricie, faire parvenir les informations, si nos clients sont éligibles pour aller là. La CAVAC, tout ça. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

Rendre accessibles à toutes les femmes les ressources et les services en situation d'urgence

Les femmes ont mentionné des pistes d'amélioration en ce qui a trait à l'accessibilité des services. Premièrement, pour pallier les difficultés liées aux déplacements en situation de crise, des femmes désirent voir améliorer l'accès au transport d'urgence. Ainsi, peu importe où les femmes résident, elles pourront quitter leur domicile lorsqu'il y a urgence. Deuxièmement, la question de l'aide financière d'urgence est identifiée comme un autre exemple d'amélioration en ce qui a trait aux situations de crise.

« Avoir un système de ressources, de véhicules disponibles si les femmes veulent se sauver. Il y a rien de disponible, il faut qu'elles se débrouillent elles-mêmes tout le temps. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« C'est parce que des femmes sortent pas du milieu : je pense que c'est parce qu'elles savent pas non plus où aller. Il y a des cas de femmes qui sont là parce qu'elles sont comme dépendantes financièrement, elles ont les enfants, ça devient compliqué... Donc, peut-être avoir plus d'aide à ce niveau-là, de leur dire que ça existe... Je sais pas trop comment ça serait faisable. De dire : "Tu peux décider de t'en aller, et tu manqueras pas de moyens", les besoins de base : payer le logement, de la nourriture pour les enfants... »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU RURAL)

Pour les femmes Atikamekw, davantage de maisons d'hébergement dans les communautés est jugé important afin qu'elles n'aient pas à se déplacer hors de leur communauté en situation d'urgence, entre autres durant la nuit. Un service de déplacement pour les femmes Atikamekw en situation de violence conjugale est d'ailleurs nécessaire compte tenu de la longue distance entre les territoires Atikamekw et les services hors des communautés.

« Il y a sûrement beaucoup de femmes qui subissent ça, la violence, pendant la nuit. Ce serait le plus facile de se rendre au centre d'hébergement. Quand il y a pas d'autre endroit où aller. » (FEMME ATIKAMEKW)


Mettre à disposition des femmes plus de ressources ainsi que des ressources spécialisées

Les femmes rencontrées mentionnent le besoin de bonifier l'offre d'activités ou d'ateliers qui les outillent et qui offrent des rencontres de partage entre femmes en situation de violence conjugale. Cette offre bonifiée touche à la fois aux services communautaires, à ceux du réseau public ou, des ressources dans les communautés Atikamekw.

« Bien, ici en soutien, ... Il y a le CLSC, mais le CLSC devrait donner des cours d'auto-défense pour les femmes battues. [...] Ce serait quand même quelque chose qui aiderait bien gros. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Peut-être que ça aurait été intéressant d'avoir des soirées de rencontre des victimes de violence conjugale qui s'en sont sorties. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)



« Faire des activités, et comment changer un peu. Ça m'aurait aidée, moi, d'avoir un petit groupe, qu'il y ait des activités. Que ce soit une journée pour aller quelque part, là. Peut-être d'échanger aussi, de se soutenir, de s'aider... »

(FEMME ATIKAMEKW)

Un plus grand accès à des services en psychologie est demandé par plusieurs personnes : il s'agit d'un trou de service important qui, une fois amélioré, faciliterait grandement le cheminement des femmes.

Pour les femmes ne parlant pas français, l'accès à des interprètes est soulevé. Sans ce service, ces femmes ne peuvent accéder et utiliser les services offerts auxquels elles ont droit.

Enfin, les personnes rencontrées pointent vers le besoin de plus de ressources spécialisées en violence conjugale. Bien que plus de ressources soient nécessaires, si elles sont soutenues par des personnes connaissant bien les enjeux de la violence conjugale, cela fait une grande différence dans l'accès, mais surtout dans la qualité de l'expérience des services pour les femmes. Des spécialistes de la violence conjugale devraient donc se trouver dans toutes les sphères de services dont ont besoin les femmes pour cheminer lorsqu'elles vivent ou ont vécu de la violence : services policiers, direction de la protection de la jeunesse, services médicaux et psychosociaux, services juridiques, etc.

« Interprète : Elle dit... "Oui, il y a des travailleuses sociales en permanence à la maison d'hébergement, mais peut-être le fait d'avoir une psychologue sur place." Parce qu'elle dit : "Oui, les travailleuses sociales sont préparées pour certaines choses, mais pas pour la partie plus psychologique. C'est elle qui fait en sorte qu'on revient chez le conjoint violent." Donc, peut-être avoir une psychologue qui va être disponible tout le temps pour les personnes. »


(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Pour en revenir à ma psy, j'aurais vraiment aimé mieux quelqu'un de spécialisé pour me donner les bons outils pour essayer de remonter la pente. »

(FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

« Tu sais, la procureure qui a jamais rien vu en violence conjugale, elle savait même pas où s'en aller, c'est moi qui lui disais quoi faire : "Pouvez-vous vérifier si monsieur était à cet endroit-là quand j'ai reçu l'appel? Pouvez-vous vérifier ça? Pouvez-vous faire ça?" Et : "Ah, bien, j'ai pas pensé à ça" (rire). [...] Ça prendrait vraiment quelqu'un qui est spécialisé. » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Au-delà de la spécialisation au sujet de la violence conjugale, le personnel appelé à travailler auprès des femmes devrait aussi avoir une meilleure connaissance des diverses réalités vécues par les femmes et qui doivent être prises en compte pour bien répondre à leurs besoins : santé mentale et dépendances, pauvreté, particularités culturelles, etc. Plus spécifiquement pour les femmes Atikamekw, la sensibilisation du personnel soignant des ressources hors communauté à une approche respectueuse des personnes autochtones (façons de faire, valeurs, etc.), est centrale : les expériences traumatisantes vécues depuis longtemps dans les services de santé et les services sociaux continuent trop souvent encore.



« Le psychologue qui m'avait le plus aidée, c'est celui qui avait fait une recherche sur la réalité des autochtones en communauté. Donc lui, il savait un peu c'est quoi, qu'est-ce que ça implique, la réalité des autochtones en communauté. C'est lui qui a été le plus aidant dans mon cheminement. » (FEMME ATIKAMEKW)

Modifier l'approche au cœur des services

Deux pistes d'amélioration principales touchent à l'approche et à l'organisation des services. Afin de prendre en compte à la fois la complexité des situations de violence conjugale et les réalités spécifiques vécues par les femmes situées à l'intersection de différentes oppressions, une approche globale et multidimensionnelle est indispensable. Cette approche rend possible la prise en compte de plusieurs aspects de l'expérience des femmes et ainsi un meilleur soutien à court et à long terme.

Cette approche nécessite donc de développer davantage le travail en collaboration entre les différentes personnes et les différents secteurs d'intervention (médical, social, judiciaire, etc.). Le travail en équipe multidisciplinaire favorise une prise en charge globale qui répond aux besoins des femmes, surtout celles étant « multi-éprouvées » comme le précisent certaines intervenantes rencontrées : de ne pas répéter leur histoire à plusieurs reprises; de tisser des liens de confiance avec les personnes qui les soutiennent; de favoriser la cohérence et la fluidité des nombreuses démarches qu'elles doivent souvent entreprendre. Pour les femmes vivant dans les communautés Atikamekw, cela signifie aussi voir une meilleure collaboration entre les ressources de la communauté, mais aussi entre les ressources dans et à l'extérieur de la communauté, notamment avec les hôpitaux vers lesquels les femmes se dirigent.

« C'est hyper intersectionnel. Dans le fond, d'être une femme, tu es déjà marginalisée, mais plus tu as d'aspects de la roue intersectionnelle, bien la pauvreté, la race, l'immigration, la langue, l'éducation, tu sais, si tu travailles, tu travailles pas, ton âge, si tu as des enfants, ta capacité à te loger, tout ça. Tout ça a un impact et des impacts au niveau des services que tu as accès. » (INTERVENANTE)

« De pas tout le temps changer de personne. Je sais, on a beaucoup de roulement de personnel, mais pas changer d'intervenant à chaque étape. Ou, du moins, faire des tables, mettons une personne du CIUSSS, une personne de la police. Je sais qu'il y a maintenant une TS à la police, c'est vraiment un super beau service. Donc, de faire des tables multi avec la personne pour dire : "Regarde, on va mettre tout ça en place pour toi. Es-tu d'accord? Es-tu à l'aise? Si je suis pas là, tu peux contacter telle autre personne." Ça repose pas sur une personne ou une organisation. » (INTERVENANTE)

« De trouver comment les services peuvent collaborer ensemble, avec d'autres services aussi peut-être de l'extérieur. Qu'est-ce qu'on peut arrimer pour vraiment offrir quelque chose de qualité, quelque chose qui est représentatif, qui va aller rejoindre toutes les valeurs Atikamekw. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« C'est difficile quand une femme arrive, et qu'elle parle de ce qu'elle vit, et on sait qu'on peut faire des choses, mais où est-ce qu'on se heurte souvent, c'est au niveau de la confidentialité. Mettons il y a des risques pour la vie de cette femme-là, souvent, on se heurte à la confidentialité. Des fois, on essaye d'en parler au personnel infirmier. Des fois, on essayait d'en parler aux policiers, services sociaux. Et c'était tout le temps cet aspect de confidentialité-là, qui venait comme... Donc, ce serait bien de faire des équipes multisectorielles pour, justement, soutenir les femmes. Les hommes, les familles aussi, dans ces cercles de violence. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« Les organismes devraient être main dans la main et avoir un contact direct : bon, telle adresse, des flags où est-ce qu'il faut, et qu'il y ait une surveillance... Comme là, je vais passer à la cour éventuellement. C'est pas sans me stresser parce que, quand il reçoit une lettre, ça reste que je sais pas comment qu'il va réagir! » (FEMME RÉSIDANT EN MILIEU URBAIN)

Pour les femmes Atikamekw, l'approche doit aussi être adaptée aux façons de faire des communautés Atikamekw où, notamment, les interventions doivent intégrer les membres de la famille. Les proches ont un rôle à jouer en termes de soutien. L'accès à des activités de ressourcement en nature, suivant les traditions ancestrales des peuples Atikamekw, sont aussi à favoriser.

« C'est ça, l'approche Atikamekw. C'est d'amener les personnes autour de la victime ou du couple, de dire : "Toi, tu pourrais être quelqu'un qui pourrait les accompagner là-dedans", de vraiment impliquer la famille. C'est important. »

(INTERVENANTE ATIKAMEKW)

« J'aimerais qu'il y ait des ressourcements dans le bois. Et... Un centre d'hébergement. Ce serait bien qu'on ait quasiment les mêmes choses de là-bas [autre communauté Atikamekw]. »

(FEMME ATIKAMEKW)

Quelques femmes Atikamekw souhaiteraient aussi être davantage soutenues lorsqu'elles doivent faire des démarches administratives (remplir des formulaires, par exemple), généralement en français.

Enfin, une intervenante rencontrée précise que l'approche doit également être adaptée pour mieux répondre aux besoins des femmes immigrantes et leur offrir un accompagnement plus adéquat. L'approche interculturelle⁹ devrait être davantage utilisée dans les différents secteurs d'intervention.

Tableau synthèse : pistes d'amélioration proposées par les personnes participantes

Sensibiliser à grande échelle sur la violence conjugale :

Femmes elles-mêmes;
Grand public;
Personnes intervenant auprès des femmes.

Améliorer les services et leur organisation :

Faire connaître les ressources existantes et les services qu'elles offrent;
Améliorer l'accessibilité des services pour les femmes éloignées géographiquement;
Mettre à disposition des femmes plus de ressources servant à les outiller, ainsi que davantage de ressources spécialisées;
Intégrer une approche globale et multidimensionnelle au cœur des services.

9 L'approche interculturelle est d'abord et avant tout un processus d'aide. Ce processus se fonde sur le respect de la personne, de sa vision du monde et de son système de valeurs. Cette approche est basée sur le dialogue et l'écoute afin que différentes cultures puissent coexister et interagir.

Des expériences complexes qui requièrent des réponses adaptées

Cette recherche montre que les barrières d'accès ainsi que l'insuffisance de l'offre de services en Mauricie et dans les communautés Atikamekw ont des conséquences non-négligeables sur le bien-être et la sécurité des femmes victimes de violence conjugale. Sans pouvoir recourir aux services dont elles ont besoin au moment où elles en ont besoin, elles sont plus à risque de devoir rester dans la relation violente faute d'aide adéquate, ou de vivre une situation d'isolement ou de détresse psychologique importante.

Bien que certains obstacles dans l'accès et l'utilisation des services touchent l'ensemble des femmes en situation de violence conjugale, les résultats de cette étude soutiennent toutefois l'importance de tenir compte des rapports de domination et des systèmes

d'oppression avec lesquels doivent composer au quotidien les victimes de violence conjugale. Il est crucial de comprendre la problématique au-delà d'une lecture individuelle et comportementale. Analyser les résultats obtenus à l'aide du continuum des violences met en lumière l'interrelation entre les niveaux individuels, organisationnels et sociétaux des enjeux soulevés par les participantes à la recherche. Le fait de se trouver à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression complexifie l'expérience des femmes victimes de violence conjugale. Faisant écho à la littérature, cette recherche suggère que ces femmes tendent à ne pas recevoir des services adaptés à leur situation (Harper, 2012; Lessard et collab., 2015; Boulebsol et collab., 2022; Thibault et collab., 2022).

Des enjeux qui sous-tendent ce manque d'adaptation des services se dégagent les multiples visages de la violence qui modulent l'expérience des femmes victimes de violence conjugale à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression : les violences interpersonnelles, les violences institutionnelles et les représentations sociales qui les supportent.

Des expériences complexes

Tout d'abord, pour qu'il y ait désir d'accéder à des ressources d'aide, il faut qu'il y ait reconnaissance de la situation de violence vécue. Les représentations sociales dominantes entourant la violence conjugale mettent en avant plan la présence de violence physique. De nombreuses participantes qui ont été victimes de violence qui n'était pas de nature physique ont nommé cette conception commune de la violence conjugale comme étant à la source de la difficulté à réaliser qu'elles en vivaient. Les formes de violence conjugale qui ont été abordées dans le cadre de cette recherche sont de nature physique, psychologique, verbale et économique. Bien qu'il soit tout à fait probable que les formes de violence vécues

se restreignent à celles qui ont été nommées, il est possible d'émettre l'hypothèse que les participantes puissent avoir subi d'autres formes de violence sans le savoir, considérant la difficulté nommée à plusieurs reprises à reconnaître les différentes formes que peut prendre la violence conjugale.

Lorsque les femmes reconnaissent vivre une situation de violence conjugale et qu'elles décident d'entreprendre des démarches, certains parcours sont ponctués d'obstacles spécifiques. Par exemple, alors que les femmes immigrantes sont portées à méconnaître les ressources d'aide disponibles en matière de violence conjugale (Frenette et collab.,

2018), les résultats de cette recherche suggèrent que cette méconnaissance des ressources d'aide est généralisée : la grande majorité des femmes rencontrées connaissaient très peu de ressources. Un autre élément étant beaucoup plus fréquemment associé au cheminement des femmes immigrantes en situation de violence conjugale est celui de l'entourage social, étant déterminant dans la décision d'entreprendre des démarches ou non (Harper, 2012). Selon les témoignages recueillis, le soutien de l'entourage est l'un des aspects les plus importants pour les femmes en situation de violence conjugale, qu'elles soient immigrantes ou non.

Les résultats de la recherche vont dans le même sens que la littérature en ce qui a trait à la barrière de la langue qui constitue un enjeu important pour les femmes immigrantes et peut freiner leurs démarches (Harper, 2012; Chbat et collab., 2014; Frenette et collab., 2018). Les intervenantes rencontrées dans le cadre de l'étude insistent elles aussi sur le fait que procéder à une dénonciation d'un conjoint violent peut entraîner la déportation d'une femme ayant un statut d'immigration précaire (Thibault et collab., 2022). La peur que nourrissent certaines femmes immigrantes à ce propos n'est donc pas sans fondement : dévoiler une situation de violence conjugale peut entraîner de lourdes conséquences pour elles et leur famille.

Les participantes vivant avec des limitations fonctionnelles sur le plan de la santé mentale, les participantes en situation de pauvreté et les participantes Atikamekw ont dit être particulièrement stigmatisées dans les services en général. Si la peur de répercussions est présente pour la majorité des femmes rencontrées, anticiper des attitudes stigmatisantes au sein des services peut exacerber la résistance à entreprendre des démarches.

La résistance peut également faire place à l'impuissance pour les femmes en situation de pauvreté qui

se retrouvent sans moyens financiers pour accéder aux services qui sont souvent payants. Les prestations d'aide sociale sont largement insuffisantes pour que les femmes soient en mesure de subvenir à leurs besoins de base. Plusieurs participantes ont d'ailleurs mentionné se retrouver en situation d'instabilité résidentielle à la sortie de la relation violente, sans pouvoir se reloger.

Les femmes résidant en milieu rural font face, comme indiqué dans d'autres études (Savard et Marchand, 2016), à une difficulté d'accès aux services, exacerbée par l'éloignement : les services d'aide pour femmes victimes de violence conjugale étant souvent concentrés en milieu urbain, voire dans les villes d'assez grande taille, les déplacements se complexifient et peuvent être un frein à la demande d'aide ou à la poursuite des démarches. De plus, se déplacer sans voiture peut être un enjeu de dévoilement puisque les femmes ne peuvent pas rester anonymes.

De leur côté, si certaines femmes Atikamekw vivant en communauté possèdent des moyens financiers suffisants, le manque de logements les empêche elles aussi de se reloger. Les services en communautés auxquels elles ont accès sont également insuffisants. Une part de ces services sont fournis par des personnes allochtones qui viennent ponctuellement dans les communautés : les femmes Atikamekw rencontrées insistent sur l'importance d'adapter leurs interventions aux réalités autochtones. Les préjugés dont elles font l'objet de la part des personnes intervenantes allochtones sont tenaces et les empêchent d'avoir accès au soutien dont elles ont besoin (Chbat, Damant et Flynn, 2014; Ellington et De Grand'Maison, 2022).

Une absence de données significative pour certains groupes de femmes

Bien qu'une participante intervenante ait nommé quelques-uns des obstacles que peuvent rencontrer les femmes de la diversité sexuelle et de genre lorsqu'elles veulent accéder à des services en lien avec leur situation de violence conjugale, les femmes rencontrées se disant membre de la communauté LGBTQ+ n'ont pas évoqué d'obstacles spécifiques liés à cette appartenance sociale. Pour que les femmes LGBTQ+ soient reconnues comme telles, cela implique un dévoilement de leur orientation de genre ou de leur orientation sexuelle. Il est possible de se questionner à savoir si les femmes rencontrées n'ont peut-être pas fait ce *coming out* auprès de personnes intervenantes, ayant pu agir comme facteur de protection contre une possible stigmatisation. De plus, le fait qu'il y ait une certaine « fermeture » dans les services en aide aux femmes victimes de violence conjugale par rapport aux femmes ayant une identité fluide ou qui ne s'identifient pas nécessairement toujours strictement comme une femme a

possiblement pu contribuer au fait que la personne non-binaire rencontrée dans le cadre de l'étude n'ait pas été chercher de l'aide dans ces services. L'absence de témoignages en lien avec la communauté LGBTQ+ n'est pas sans intérêt : les femmes appartenant à cette communauté sont encore aujourd'hui socialement invisibilisées (Fedele, 2021).

Aucun résultat de la recherche ne relève spécifiquement des femmes victimes de violence conjugale avancées en âge. Il faut rappeler qu'une seule femme aînée a été rencontrée. Toutefois, cette participante n'a témoigné d'aucun obstacle en lien avec son âge. Le fait qu'il ait été ardu de recruter des femmes aînées, en plus de l'absence de résultat associé à l'âge, montre qu'elles sont elles aussi socialement invisibilisées. Elles sont pourtant également concernées par le problème de la violence conjugale (Savard et Marchand, 2016).

Des services inadéquats donnant lieu à une victimisation secondaire

En plus des nombreux obstacles rencontrés par les femmes victimes de violence conjugale à la croisée des oppressions, si celles-ci se décident à entreprendre des démarches, elles se butent à des violences institutionnelles, particulièrement dans le réseau public : elles assistent à une forme de victimisation secondaire dans leurs demandes d'aide. Alors qu'elles ressentent de la peur, de la honte, de la gêne à s'ouvrir sur leur situation; alors qu'elles ont elles-mêmes eu de la difficulté à reconnaître la situation de violence et l'ampleur de sa gravité; alors qu'elles doivent contourner divers freins avant d'arriver dans une ressource : de nombreuses participantes à l'étude ont affirmé ne pas s'être senties crues ou prises au sérieux de la part des personnes intervenantes ou professionnelles œuvrant dans le système de santé, auprès des services de police, ainsi que dans le système judiciaire.

La victimisation secondaire transparait également dans la manière dont les cas de violence conjugale sont priorisés au sein des services. Même en situation

d'urgence, les longs délais pour avoir accès aux services et les très longues listes d'attentes font en sorte que les femmes ne se sentent pas considérées, ne sentent pas que leur parole a une valeur lorsqu'elles demandent une assistance immédiate. De plus, les incohérences qui persistent dans les services s'adressant aux personnes immigrantes, en situation de pauvreté, ou pour les Atikamekw qui cherchent des services en dehors de leur communauté, exacerbent le sentiment chez les femmes en situation de violence conjugale de ne pas être considérées. Ces incohérences les empêchent de recevoir l'aide dont elles ont besoin et elles se retrouvent devant un trou de services. Enfin, le sentiment chez les femmes victimes que leur situation de violence conjugale n'est pas prioritaire se manifeste également par l'accès difficile aux services d'aide juridique : les personnes avocates sont réticentes à prendre des cas d'aide juridique, étant moins rémunérées que pour d'autres dossiers, même si ceux-ci sont moins urgents.

Plusieurs participantes, femmes comme intervenantes, ont affirmé que de nombreuses personnes intervenantes dans les ressources d'aide, particulièrement celles du réseau public, ne reconnaissent pas les différentes formes que peut prendre la violence conjugale, ni ne reconnaissent sa gravité. En parlant de leur situation, plusieurs femmes ont vu leur témoignage remis en question, minimisé, banalisé. Même lorsqu'elles étaient en situation de crise et qu'elles avaient besoin d'assistance immédiate, leur parole n'était pas entendue.

Offrir des services sécurisants pour les femmes en situation de violence conjugale

Il est très difficile pour une femme victime de violence conjugale de s'ouvrir sur son traumatisme, que ce soit à des proches ou à des personnes inconnues. Lorsqu'elle se décide à le faire, elle devrait être accueillie dans un climat sécurisant et permettant l'établissement d'une relation de confiance avec l'autre personne. Se retrouver dans une situation de victimisation secondaire, dans laquelle la personne intervenante invalide l'histoire et les émotions de la victime, a un impact direct sur le pouvoir d'agir de la victime et sur le lien de confiance avec les professionnel.le.s. Le choix des mots, des attitudes et des comportements des professionnel.le.s est fondamental. Les femmes en situation de violence conjugale qui demandent de l'aide sont les mieux placées pour savoir ce dont elles ont besoin, étant expertes de leurs propres expériences. Elles devraient pouvoir être en mesure de : recevoir l'information dont elles ont besoin; recevoir une réponse concrète à leurs besoins; être assistées dans un processus de dédommagement; recevoir un soutien psychosocial; recevoir une aide au niveau du système pénal; être assistées de façon à assurer leur sécurité (Wemmers, 2003). La sensibilisation est donc primordiale, pour la population générale, mais surtout pour les personnes intervenant auprès des femmes en situation de violence conjugale afin d'améliorer les services s'offrant à elles.

Les femmes rencontrées ont identifié des pistes à partir de leur expérience. À la lumière de leurs propos et de ceux des intervenantes rencontrées, une piste qui apparaît d'une grande importance n'a pas été évoquée, soit celle de poursuivre un dialogue avec les ressources et services institutionnels. Par conséquent, la TCMFM est invitée à explorer cette piste dans son plan d'action. La première étape étant de diffuser ces résultats aux différents réseaux de services concernés et de proposer un dialogue pour coconstruire des pistes d'action. Il y a certainement des actions et des stratégies méconnues qui existent et qui mériteraient d'être plus largement connues et partagées. Cette piste permettrait, de plus, de s'assurer de ne pas dédoubler des actions qui sont peut-être déjà en place sans que les femmes rencontrées n'aient été au courant.

Conclusion

L'objectif de cette étude était de documenter les obstacles systémiques, persistants ou nouveaux, dans l'accès et l'utilisation des services privés, publics et communautaires en Mauricie et dans les communautés Atikamekw pour les femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale. L'étude visait à mettre en lumière les différentes formes de discriminations et de vulnérabilités vécues par les femmes en s'attardant plus précisément sur le vécu : de femmes issues de l'immigration et racisées; de femmes en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle; de femmes ayant des limitations fonctionnelles; de femmes issues de la diversité sexuelle et de genre; ainsi que de femmes Atikamekw, vivant dans ou hors communauté.

Les résultats de la recherche mettent en lumière une expérience plutôt négative teintée par la peur d'être jugée et empreinte de réponses non adéquates pour plusieurs femmes. Les services seraient inégaux selon que les femmes appartiennent à un groupe ou à un autre. Ces mauvaises expériences entraînent des conséquences pour les femmes : elles ont encore plus de difficultés à sortir de leur situation de violence conjugale et à se reconstruire. Pour les femmes vivant éloignées des centres, que ce soit en territoire rural ou dans une communauté Atikamekw, les obstacles sont aussi accentués par les difficultés à se déplacer rapidement, en période de crise, ou de façon autonome et à faibles coûts lors des démarches. Les ressources du milieu communautaire, quoique faisant face à des défis en termes de financement et de rétention de personnel, sont celles qui semblent offrir une réponse la plus adaptée au besoin de compréhension et de sécurité des femmes. Elles y trouvent une écoute respectueuse et des services permettant de se reconstruire.

Les résultats démontrent donc un besoin d'améliorer les services offerts aux femmes victimes de violence conjugale, à la fois en ce qui a trait à l'offre de services, à l'accessibilité des services, à l'accès à l'information, ainsi qu'à l'approche utilisée par les personnes intervenantes, en portant une attention particulière aux besoins des femmes se trouvant à la croisée des oppressions, ainsi qu'à celles vivant plus éloignées des centres urbains. Bien qu'il soit essentiel de reconnaître les gains obtenus depuis les dernières années en matière de violence conjugale sur l'échiquier politique, avec l'instauration du Tribunal spécialisé en violence conjugale et sexuelle au Québec, par exemple, les luttes sont toujours nécessaires pour améliorer l'offre et la qualité des services, et ce, pour toutes les femmes.



ANNEXE 1:

Schéma synthèse des obstacles rencontrés¹⁰

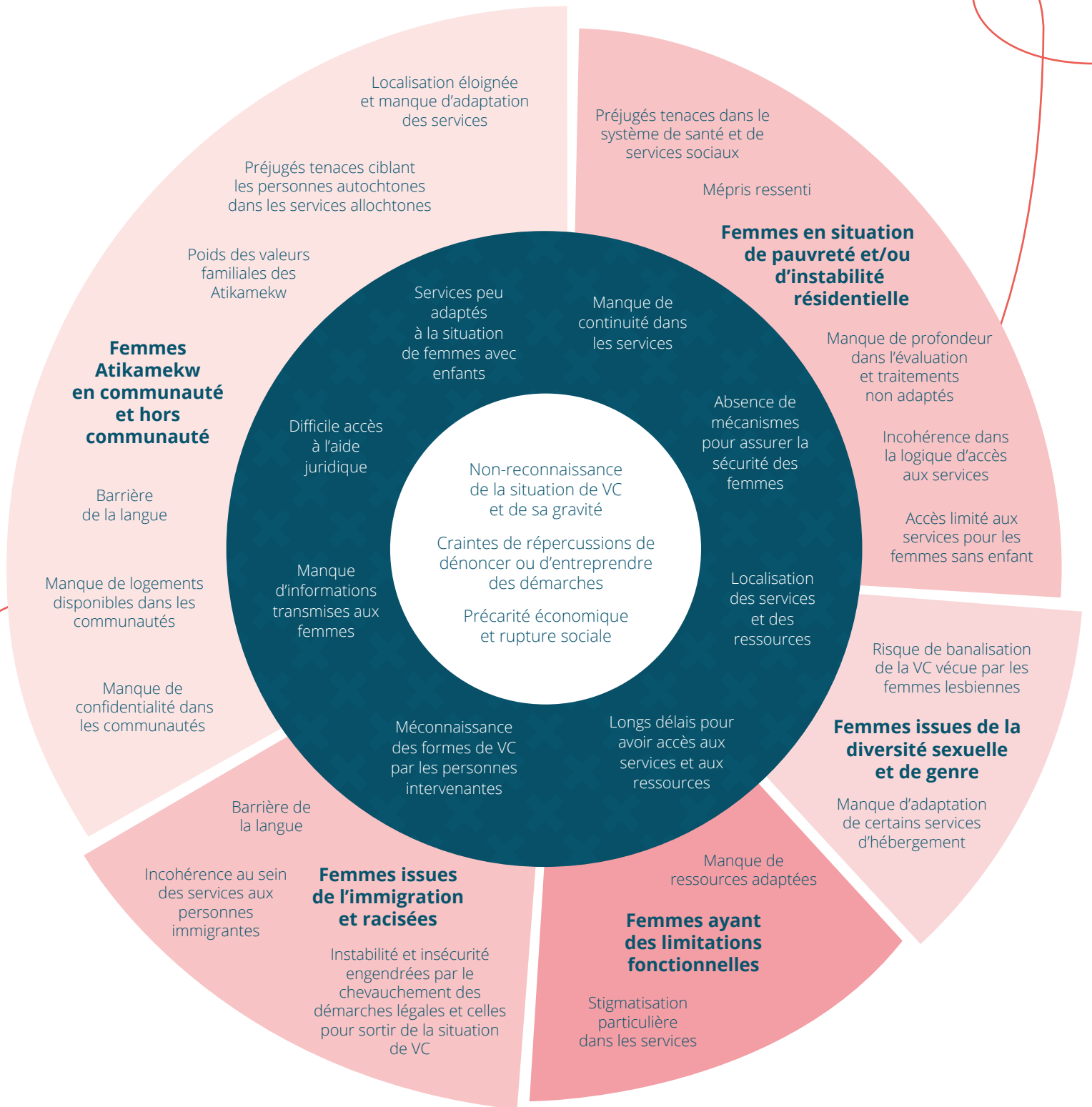
Les nombreux obstacles rapportés par les femmes et les intervenantes rencontrées, qu'ils relèvent des situations vécues par les femmes, des services ou alors de leur position sociale, montrent bien les difficultés d'accès et d'utilisation des services en Mauricie et dans les communautés Atikamekw en matière de violence conjugale (VC).

Le schéma de la page suivante illustre la diversité et la complexité des obstacles identifiés dans le cadre de la recherche. Certaines femmes appartiennent à plusieurs groupes susceptibles de vivre des discriminations. Elles peuvent donc vivre simultanément les obstacles associés à plus d'un groupe. Par exemple, plusieurs femmes rencontrées dans le cadre de l'étude étaient à la fois en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle et avaient des limitations fonctionnelles.

10 La reproduction et l'utilisation, en tout ou en partie, de ce document doivent en indiquer la source de la façon suivante : Lanteigne, Amélie et Annabelle Seery, avec la collaboration de Lise St-Germain. 2023. *Les femmes à la croisée des oppressions en contexte de violence conjugale. Obstacles et pistes d'amélioration dans l'accès et l'utilisation des services en Mauricie et dans les communautés Atikamekw*. Pour la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. Trois-Rivières, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 78 pages.

Pour consulter le rapport de recherche complet et la synthèse : tcmfm.ca ou lecrsa.ca

Schéma synthèse des obstacles rencontrés



Légende



Obstacles relevant des femmes et de la situation vécue



Obstacles relevant des services



Obstacles spécifiques aux groupes de femmes à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression

ANNEXE 2 : Schéma synthèse des pistes d'amélioration¹¹



En réponse aux nombreux obstacles et difficultés rencontrés, plusieurs pistes sont proposées par les participantes de façon à améliorer l'accès et l'utilisation des services en Mauricie et dans les communautés Atikamekw pour toutes les femmes vivant ou ayant vécu de la violence conjugale.

Les deux premiers blocs du schéma de la page suivante désignent les pistes d'amélioration qui seraient bénéfiques à toutes les femmes, qu'elles soient liées à la sensibilisation à grande échelle ou aux services et à leur organisation. Les blocs suivants, associés à différents groupes de femmes, mettent en lumière des pistes de solution plus précises : certaines pistes ont été nommées directement par les participantes, d'autres ont été ajoutées en réponse aux obstacles spécifiques qu'elles ont identifiés.

11 La reproduction et l'utilisation, en tout ou en partie, de ce document doivent en indiquer la source de la façon suivante : Lanteigne, Amélie et Annabelle Seery, avec la collaboration de Lise St-Germain. 2023. *Les femmes à la croisée des oppressions en contexte de violence conjugale. Obstacles et pistes d'amélioration dans l'accès et l'utilisation des services en Mauricie et dans les communautés Atikamekw*. Pour la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. Trois-Rivières, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 78 pages.

Pour consulter le rapport de recherche complet et la synthèse : tcmfm.ca ou lecrsa.ca

Schéma synthèse des pistes d'amélioration

Pistes transversales à toutes les femmes

Sensibiliser aux différents visages que peut prendre la violence conjugale

- La population générale;
- Les personnes intervenantes;
- Les femmes elles-mêmes;
 - Les jeunes.

Améliorer les services et leur organisation

Faire connaître les ressources existantes et les services qu'elles offrent :

- Mieux faire circuler l'information sur les ressources disponibles et sur les services qu'elles offrent;
- Mieux faire circuler l'information concernant les droits des femmes.

Rendre accessibles à toutes les femmes les ressources et les services en situation d'urgence :

- Mettre en place un système de transport d'urgence;
- Mettre en place un système d'aide financière d'urgence.

Mettre à disposition des femmes plus de ressources servant à les outiller, ainsi que d'avantage de ressources spécialisées :

- Bonifier l'offre d'activités, d'ateliers et de rencontres de partage;
- Améliorer l'accès aux services en psychologie;
- Améliorer l'accès à l'aide juridique;
- Améliorer l'accès aux services de garde adaptés.

Intégrer une approche globale et multidimensionnelle au coeur des services :

- Prendre en compte les diverses réalités vécues par les femmes;
- Améliorer le travail en collaboration des différents secteurs d'intervention.

Pistes spécifiques à certains groupes de femmes

Femmes en situation de pauvreté et/ou d'instabilité résidentielle :

- Améliorer la logique d'accès aux services pour les femmes qui n'ont pas d'adresse afin qu'elles aient tout de même accès;
- Lutter contre les préjugés dans le système de santé et de services sociaux.

Femmes issues de l'immigration et racisées :

- Améliorer l'accès à des interprètes;
- Faire circuler plus d'informations sur les droits et procédures légales des femmes immigrantes;
- Utiliser l'approche interculturelle.

Femmes ayant des limitations fonctionnelles :

- Assouplir les critères d'admissibilité des ressources pour les femmes ayant des conditions de santé mentale et/ou de dépendances.

Femmes issues de la diversité sexuelle et de genre :

- Améliorer l'accès aux ressources d'hébergement pour les femmes trans, ainsi que les femmes d'un même couple qui ont besoin de soutien.

Femmes autochtones en communauté et hors communauté :

- Recenser les ressources disponibles dans et hors communautés autochtones et en faire la mise à jour;
- Mettre en place une maison d'hébergement dans les communautés qui n'en n'ont pas;
- Offrir des services en langue Atikamekw;
- Améliorer l'accès aux ressourcements en milieu naturel;
- Offrir plus d'aide pour les démarches administratives.

Liste des références

- Assemblée des Premières nations du Québec-Labrador (APNQL). 2014. *Protocole de recherche des Premières nations au Québec et au Labrador*, Wendake.
- Aclair, Isabelle, Lorena Suelvez Ezquerro et Dominique Tanguay. 2019. *Violences genrées. Enjeux et résistances*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Barbeau-Le Duc, Marie-Claude. 2018. *La judiciarisation de la violence familiale : l'expérience des Atikamekw*, Mémoire. Montréal, Université de Montréal, Maîtrise en criminologie.
- Bechu, Marie-Lou et Lucie Rondeau. 2022. *Portrait de santé des femmes dans la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec*. Trois-Rivières et Victoriaville, Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie et Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec.
- Boulebsol, Carole et collab. 2022. *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale : Coconstruction des connaissances et expertises*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Chbat, Marianne, Dominique Damant et Catherine Flynn. 2014. « Analyse intersectionnelle de l'oppression de mères racisées en contexte de violence conjugale », dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, n° 2, p. 97-110.
- Cousineau, Marie-Marthe, Catherine Flynn et collab. 2021. *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée*, Rapport de recherche. Fonds de recherche du Québec – Société et culture et ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Cribb, Mélissa et Julie Godin. (s. d.). Fiche synthèse. *Annexe 4 - Portrait régional - Mauricie (04)*.
- Ellington, Lisa et Sonia De Grand'Maison. 2022. « *Ashukana* (créer des ponts) : récit d'un projet de décolonisation et de sécurisation culturelle en protection de la jeunesse mené par le Centre d'amitié autochtone du Lac-Saint-Jean », dans *Intervention*, vol.155, p. 69-82.
- Fedele, Emma. 2021. *Le stress minoritaire, la violence conjugale et la santé mentale des femmes de la diversité sexuelle : une étude pancanadienne*, Mémoire. Montréal, Université de Montréal, Maîtrise en criminologie.
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF). 2018. *Intervention féministe intersectionnelle. Réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives*.
- Frenette, Michèle et collab. 2018. *Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution*. Montréal, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/ RMFVVC/ FMHF/ RQCALACS/ CLES.
- Gouvernement du Canada. 2018. « Approches tenant compte des traumatismes et de la violence – politiques et pratiques. » [En ligne]. Récupéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/securete-et-risque-pour-sante/approches-traumatismes-violence-politiques-pratiques.html#shr-pg0>
- Gouvernement du Québec. 2022. « Définition de la violence conjugale ». [En ligne]. Récupéré à <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale>
- Harper, Élizabeth. 2012. « Regards sur l'intersectionnalité », *Collection Études et analyses*, CRI-VIFF, n° 44., p. 26.
- Jaspard, Maryse. 2005. *Les violences faites aux femmes*. Paris, Éditions La Découverte.
- Laing, Lesley. 2017. « Secondary Victimization : Domestic Violence Survivors Navigating the Family Law System », dans *Violence Against Women*, vol. 23, n° 11, p. 1314-1335.
- Lessard, Geneviève et collab. 2015. « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », dans *Enfances, Familles, Générations*, n° 22, p. 1-26.
- Lessard, Geneviève et collab. 2020. « Cooccurrence violence conjugale, santé mentale ou consommation : mieux répondre aux besoins des familles », dans *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 39, n° 1, p. 50-63.
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. 2019. *Accueillir et accompagner les femmes ayant des limitations fonctionnelles. Guide pratique à l'intention des intervenantes en maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale*.
- Rinfret-Raynor, Maryse et collab. 2014. *Violences envers les femmes : Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Robillard, Pascale. 2018. *L'intervention sociojudiciaire et socioprotectionnelle en contexte atikamekw : étude des représentations des intervenants*, Mémoire. Montréal, Université de Montréal, Maîtrise en criminologie.
- Savard, Véronique et Isabelle Marchand. 2016. « Sortir de la violence conjugale dans l'avancée en âge : les réalités des femmes vivant en milieu rural francophone minoritaire », dans *Reflets*, vol. 22, n° 2, p. 95-122.
- SCHL. 2023. « Rapport sur le marché locatif ». [En ligne]. Récupéré à <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif>
- Thériault, Luc et Carmen Gill. 2007. « Les déterminants sociaux de la santé et la violence conjugale : Quels sont les liens? », dans *Service social*, vol. 53, n° 1, p. 75-89.
- Thibault, Sarah et collab. 2022. *Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences sexospécifiques. Ce que la littérature et les intervenantes nous apprennent*. Montréal, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal / Fédération des maisons d'hébergement pour femmes / Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale / Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle / Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.
- Wemmers, Jo-Anne. 2003. *Introduction à la victimologie*. Nouvelle édition. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.



Le Centre de recherche sociale appliquée est un organisme autonome à but non lucratif qui soutient le développement du pouvoir d'agir des collectivités et des organisations. À cette fin, il recourt à la recherche sociale pour accompagner les groupes dans leur analyse des problèmes sociaux et la synthèse de leurs pratiques. Son approche participative favorise le croisement des savoirs théoriques et d'action ainsi que le transfert continu des connaissances.



La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) est un regroupement régional féministe de défense collective des droits qui a pour mission de favoriser la concertation et d'agir sur les questions mettant en jeu les intérêts et les conditions de vie des femmes. Sa place de choix au sein de comités de travail, de regroupements régionaux et nationaux, et d'instances représentatives du milieu, lui offre l'opportunité de mettre de l'avant, inlassablement, la place des femmes, dans toutes leurs diversités, au sein de la société.

Ce projet est financé par Femmes et Égalités des genres Canada.



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada